



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

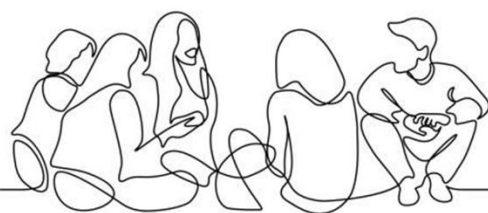
Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

SIÈGE SOCIAL

PRÉSIDENT : JEAN-YVES CHEMIN

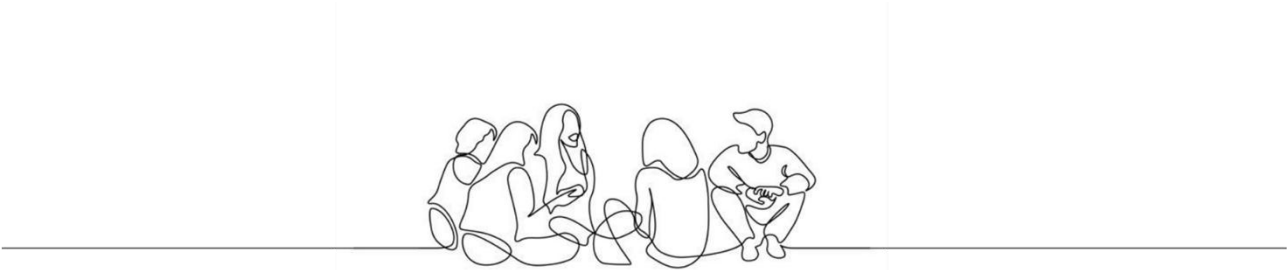
12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON | 04 90 80 63 80 | siege@advsea84.asso.fr

www.advsea.fr



SOMMAIRE

I- RAPPORT MORAL	5
II- L'ADVSEA	7
II.1. LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF	8
II-1.1. La gouvernance associative	9
II-1.2. La direction générale	10
II-1.3. Les instances de travail en 2025.....	12
II-1.4. La direction financière	13
II-1.5. Les ressources humaines	14
II.2. PERSPECTIVES 2026	16
III- ACTIVITÉ DES STRUCTURES	17
III.1. PHOTOGRAPHIE DES STRUCTURES	18
III.2. RECUEIL DES SUIVIS DES ENFANTS ET FAMILLES	19
III.3. SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE	23
III.4. SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE	27
III.5. A E M O – ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT	31
III.6. AGBF – AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL	35
III.7. MJPM – MESURE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS	39
III.8. PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ	43
III.9. VISITE EN PRÉSENCE D'UN TIERS.....	47
III.10. SAPSAD AVIGNON ET CARPENTRAS	51
III.11. MECS MOULIN DU VAISSEAU	55
III.12. MECS LA VERDIÈRE	59
III.13. MECS LES SOURCES	63
III.14. MECS LA TRAVERSE.....	67
COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	71



I- RAPPORT MORAL

Comme les années précédentes, il sera impossible en ces quelques lignes de retracer l'ensemble de la vie de notre association au cours de l'année 2025, toutes vos actions sont essentielles, malgré la présentation, nécessairement restreinte, qui suit. L'activité des différents services est très bien détaillée dans les rapports qui vous seront présentés en seconde partie de notre assemblée générale.

Un focus sera fait sur la Prévention spécialisée qui a dû encore réduire ses effectifs en 2025 à la suite de la réduction des moyens alloués par le Département ; un travail de terrain de qualité a toutefois été maintenu grâce à l'engagement des équipes, et de nouvelles perspectives pour les prochaines années nous sont données par le Département depuis début 2026, un CPOM de 3 ans pour 2027 à 2029.

Nous avons réorganisé les pôles socio-judiciaire et soutien familial respectivement en pôles milieu ouvert et, protection et soutien familial, dans le cadre de la transformation des mesures SAPSAD en AEMO H. Une réorganisation réussie grâce au travail coordonné des directeurs concernés et de leurs équipes. Toujours opérationnels et mobilisés pour répondre en qualité aux besoins du territoire, nous avons répondu aux différents appels à projet et restons prêts pour le développement de nouvelles mesures. L'activité des différents services de ces deux pôles a été conforme aux objectifs, avec un fort développement de la médiation familiale, au plus proche des familles, avec la mise en place de permanences à Vedène. En revanche, l'accueil familial a connu un net recul, du fait de départs non prévisibles et des difficultés de recrutement de nouvelles assistantes familiales.

En ce qui concerne le pôle hébergement, c'est une année encore bien remplie, avec la fin des travaux et la mise en service de la nouvelle MECS de la Verdière, l'ouverture pour 7 mois d'une MECS de 6 places, « La Traverse » à Vedène, projet piloté avec réussite par l'équipe de la MECS des Sources, malgré les difficultés. Concernant la MECS du Moulin du Vaisseau, les études pour le projet de rénovation et extension ont été lancées ; ce projet est notre priorité pour ce pôle.

Pour le siège, la réorganisation du service « paie » avec le transfert du pôle comptabilité-finances au pôle richesses humaines, a été finalisée avec succès, permettant une meilleure prise en compte des complexités et évolutions régulières, tant des réglementations sociales que comptables et financières.

En 2025, les MECS des Sources et du Moulin du Vaisseau ainsi que le service d'Aide à la gestion du budget familial ont été évalués selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé ; la qualité de notre travail éducatif a été mise en valeur et notre démarche de progrès pour la qualité des accueils et accompagnements des enfants et des familles, confortée.

Trois accompagnements importants au niveau associatif ont été obtenus en 2025 et se poursuivent en 2026 ; le premier avec la région Sud, « Accélérateur ESS » piloté par HEC Paris, va renforcer notre capacité d'analyse et d'évolution stratégique. Le second avec l'ARS, va nous permettre une mise en œuvre du Dossier de l'utilisateur informatisé (DUI), avec un accompagnement tant en termes d'outil que de formation. Enfin, le troisième, « Dispositif local d'accompagnement » (DLA), dédié à l'économie sociale et solidaire, nous appuie dans le travail de la commission pour la rénovation et la réaffectation de l'ancienne Verdière.

Lors de l'inauguration de la nouvelle MECS de la Verdière, après l'expression de nos remerciements et de notre satisfaction pour ces nouveaux locaux, j'évoquais les travaux importants et urgents à réaliser dans nos établissements. Nous n'avons malheureusement pas su convaincre nos financeurs en 2025, mais nous proposerons à nouveau, en 2026, les investissements indispensables à la qualité de travail des salariés et d'accueil des enfants, avec un objectif d'économie et d'électrification des énergies consommées.

Lors de la précédente AG, nous avons modifié les statuts, permettant d'une part une meilleure participation des salariés aux conseils d'administration et, d'autre part, de renouveler plus

régulièrement la présidence, marquant ainsi notre volonté de dialogue et de dynamisme.

Après les interventions de Jean-Pierre Rosenczveig les années précédentes, nous avons accueilli et échangé en juin, avec Isabelle Santiago, députée et rapporteure du rapport parlementaire sur « Les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance ». Puis, lors de notre journée associative à Mazan en octobre, le Dr Anne Raynaud nous a présenté son travail sur le lien d'attachement et sa mise en pratique dans les Instituts de la parentalité. Ces derniers échanges ont ouvert une réflexion sur un éventuel projet en Vaucluse.

En mai, nous avons participé, avec le soutien de salariés, à la manifestation régionale, « Les 400 000 » à Marseille, organisée par l'URIOPSS PACA, pour la défense de notre secteur, trop souvent oublié à l'heure des choix budgétaires... Participation et médiatisation limitées... Il nous manque certainement des tructeurs pour être mieux entendus.

Les administrateurs et les salariés travaillent ensemble au sein de plusieurs commissions : la commission « informatique », qui suit le travail d'Actis Innovation pour l'équipement et la sécurité de notre système d'information ; la commission « éco-responsable », qui ne manque pas d'idées... mais plutôt d'accompagnement ; la commission « projet ex-Verdière », consacrée à la rénovation et à la réaffectation des locaux ; la commission « projet associatif » ; et la commission « 90 ans » de l'association, pour laquelle les travaux, initiés en 2025, n'ont pas manqué d'imagination : cirque, expositions, témoignages, vide-greniers, repas

partagés, musique... Rendez-vous les 19 et 20 septembre 2026 sur le site de la Verdière. Je remercie l'ensemble des participants pour leur engagement dans ces différentes commissions.

Avant de donner la parole à nos trésoriers pour la présentation détaillée des comptes 2025, je souhaite souligner notre soulagement en fin d'année passée lorsque le Département nous a annoncé qu'il prenait, enfin, en charge les dépenses liées au « Ségur pour tous » qui impactait alors notre trésorerie de 800 000 € en cumulé pour les années 2024 et 2025.

Le contexte économique et budgétaire ne s'est pas pour autant amélioré en ce début d'année 2026, au contraire, et nous devons tous rester mobilisés pour remplir nos missions dans le respect de nos engagements budgétaires et conformément à nos objectifs de qualité et à nos valeurs associatives.

Je conclurai ce rapport avec optimisme, car la qualité des relations et des échanges avec nos autorités de tutelle, que nous avons consolidée ces derniers mois, nous ouvre de nouvelles perspectives de développement pour répondre aux besoins des enfants et familles vauclusiennes.

Je vous remercie tous. Bonne assemblée générale.

Jean-Yves CHEMIN



Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

II- L'ADVSEA

➤ Histoire et évolution

C'est en 1936 qu'est créé le **Comité de défense et de protection de l'Enfance en danger moral et des mineurs traduits en justice** qui deviendra plus tard en 1963 l'ADVSEA.

Ce comité s'est organisé autour de deux services qui ont structuré de manière sensible notre identité associative : le service de placement familial ainsi que le service des enquêtes sociales.

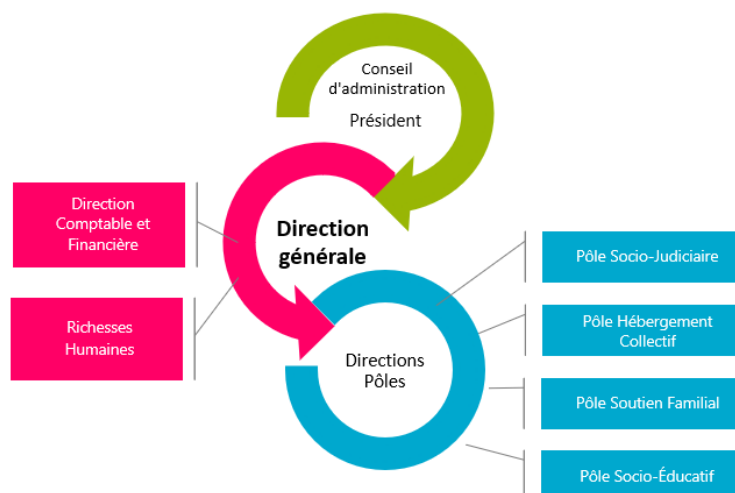
À peine dix années plus tard, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été ouvert le premier centre d'accueil collectif de mineurs de l'Association appelé « l'Herbe ».

Il deviendra en 1955 « La Sauvane » et sera installé à Montfavet, puis le foyer la Verdière en 1984, et enfin la MECS la Verdière en 2011. Comme beaucoup d'associations de protection de l'Enfance, il s'agissait de mettre à l'abri et d'éduquer les millions d'orphelins de l'après-guerre.

En 1963, l'Association succède sur le plan juridique au comité, avec de facto la création du Siège. L'ADVSEA est créée sous le sigle que nous connaissons actuellement, issue du mouvement dit des Sauvegardes de l'Enfance. Plusieurs services vont naître, après sa création en 1963 :

Création : 18 juin 1936

- le service d'AEMO en 1965,
- le service des Tutelles en 1970, qui deviendra le SAEGPS en 2009,
- le service de Prévention spécialisée en 1973, tout comme le service social auprès du TGI d'Avignon,
- le Moulin du Vaisseau en 1974,
- l'installation du foyer annexe de la Verdière aux Sources en 1986,
- le CHAO en 1988 avec une réorganisation administrative le regroupant avec les Sources. Fermeture en 2002.
- le SAPSAD en 2009,
- le service de MJPM en 2011,
- le SIE (ex Enquêtes Sociales) et les VPT en 2012,
- le SSJ en 2014, fermé en 2018
- la Médiation familiale en 2021.





LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Création : 12 octobre 1963

Autorisation / Habilitation :
Conseil départemental

Dernière autorisation :
déc. 2024

► **Structure architecturale du Siège**

Le siège est situé au 12bis bd Saint-Ruf à AVIGNON, dans un immeuble, au rez-de-chaussée, proche du centre-ville en extra-muros d'Avignon, dont l'Association est propriétaire, Il est accessible en voiture et possède un parking privé, à proximité de la gare SNCF et de la gare routière, dans l'attente du passage de la première ligne de tram dont les travaux ont impacté pendant 3 ans le fonctionnement de l'Association.

ADVSEA Siège social - 12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON
siege@advsea84.asso.fr - 04 90 80 63 80

► **Objet du siège social**

Le Siège Social est le lieu de la capacité juridique de l'Association, le lieu identifiant l'objet social et l'endroit où se mettent en œuvre les instances statutaires. Il tient sa légitimité de ses statuts.

Il est souverain dans son organisation et ses décisions à travers les instances statutaires, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale.

Le Siège administratif, à travers la direction générale, son personnel et sa logistique, est le lieu d'interface du politique et du technique, le lieu où s'élabore la cohérence des projets, où se garantit le respect du sens donné aux actions.

► **Missions du Siège social**

- Mettre en œuvre le projet associatif et mener sous l'autorité des instances dirigeantes de l'Association les travaux nécessaires à son élaboration ou son actualisation.
- Participer, à partir d'une expertise reposant sur l'intervention sociale menée par les établissements et services, aux réflexions sur les politiques publiques et à leur mise en œuvre.
- Contribuer à apporter des réponses à la commande sociale.
- Adapter les prestations à l'évolution des besoins par l'actualisation des projets d'établissements et services.
- Veiller à l'efficacité des systèmes d'informations auprès des établissements et services.
- Réaliser des prestations de services pour les structures qu'elle gère.
- Organiser les modalités des procédures de contrôles permanents de gestion interne avec des tableaux de bord.



II-1.1. LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

« La gouvernance associative est l'ensemble des procédures permettant d'assurer le pilotage de l'organisation de l'association avec l'ensemble des parties prenantes, à partir du projet associatif ».

La loi du 1^{er} juillet 1901 laisse toute latitude aux associations pour fixer leur fonctionnement. La nature et le rôle des instances, ainsi que le mode de nomination des dirigeants sont librement organisés dans les statuts et, le cas échéant, le règlement général.

L'organisation la plus courante s'articule autour de trois organes : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement de l'Association et applique les décisions prises au cours de l'assemblée générale.

Le Président



Jean-Yves CHEMIN

Le bureau



Joëlle
SERIGNAN-CASTEL
Vice-présidente
Réfèrente de la MECS
le Moulin du Vaisseau



Bruno DAL PALU
Vice-président
Président du CSE



Jean-Jacques CRAY
Trésorier



Bernard PINGON
Trésorier adjoint
Réfèrent DAF



Daniel PIGEON
Secrétaire
Réfèrent informatique
/ PSF



André CASTELLI
Secrétaire adjoint

Les administrateurs



Kamel
BENBOUGUERRA
Administrateur



Jaqueline COLIN
Administratrice



Michel LENTINI
Administrateur



Anne-Séverine
GAUDET
SOS
AVOCATS D'ENFANTS
Personne morale



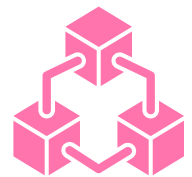
Marie
SIMON-CLÉMENCET
Administratrice



Christophe
TESSONNEAU
Administrateur



Marie CARTOUX
Administratrice





II-1.2. LA DIRECTION GÉNÉRALE

En 2025,
1^{er} semestre

- ▶ Présentation des vœux du Président et directeur général dans les structures
- ▶ Continuité du déploiement informatique avec Actis Innovation
- ▶ Finalisation organisation services RH et financier
- ▶ Cérémonies des vœux, tribunal...
- ▶ Commissions (Eco responsable, Informatique, Ex-Verdière, Statuts...)
- ▶ Avancement nouvelle MECS la Verdière
- ▶ Évaluation externe AGBF
- ▶ Travail sur l'attractivité
- ▶ Visite de conformité de La Verdière
- ▶ Proposition de réponse à l'appel à projet en AEMO renforcée
- ▶ Arrêt des mesures SAPSAD : décision cour d'appel de Nîmes
- ▶ Rencontres tarification
- ▶ Situation Prévention spécialisée, 2e réduction
- ▶ Ébauches mise en place DUI
- ▶ Réécriture des statuts
- ▶ Recrutement directeur du pôle soutien familial, Najim ALYOU
- ▶ Départ à la retraite de la comptable du PSF
- ▶ Révision des fiches de poste
- ▶ Développement de la Médiation familiale
- ▶ Signatures conventions :
 - commune de Vedène Médiation familiale
 - prestation entretien espaces verts La Verdière avec L'Olivier et Saint-Ange
- ▶ Évaluation externe MECS Les Sources
- ▶ Mise en place de COPIL ACTIS
- ▶ Présentation et approbation des rapports d'activité 2024 et comptes administratifs 2024 / arrêté des comptes annuels
- ▶ Journée des 400 000 à Marseille
- ▶ Ouverture de la MECS La Traverse
- ▶ Préparation AG et rapport d'activité associatif
- ▶ Assemblée générale (17h00)
- ▶ Visite de Mme SANTIAGO, rapporteure et députée
- ▶ Positionnement sur l'étude pour la rénovation de la MECS du Moulin du Vaisseau
- ▶ Prévision mise en œuvre DUI EIG / EO

Tout au long de l'année

- Schéma départemental CD84 – Dialogue de gestion CD84, DTPJJ, DDETS
- Rencontres syndicats, NAO...
- RDV autorités de contrôle, financeurs, élus, tribunal et nouveaux partenariats

En 2025,
2^e semestre



- ▶ Nouveaux administrateurs : C. TESSONNEAU, M. SIMON CLÉMENCET et adhérents, A. KEFI, P. ROULETTE
- ▶ Élection nouveau Bureau
- ▶ Partenariats / rencontres Habitat Humanisme, Coorhéa, Résonnances, Institut de la Parentalité...
- ▶ Entretiens professionnels
- ▶ Réunions budgétaires
- ▶ Rentrée sociale URIOPSS Marseille
- ▶ Mise en place de l'accueil des salariés, première rencontre
- ▶ Inauguration MECS La Verdière
- ▶ Nouvelle administratrice : Marie CARTOUX
- ▶ Rencontre avec M. le préfet
- ▶ Lancement accélérateur ESS – HEC
- ▶ Préparation journée associative
- ▶ Réorganisation du pôle soutien familial et du pôle socio-judiciaire
- ▶ Accueil alternant et lancement réécriture du projet associatif 2026 – 2030 : méthodologie, calendrier
- ▶ Journée associative
- ▶ Présentation et approbation des budgets prévisionnels 2026
- ▶ Présentation et approbation des investissements 2026 en CA d'octobre
- ▶ Attestations d'honorabilité
- ▶ DLA Dispositif local d'accompagnement Ex-Verdière
- ▶ Appel à projet AEDIH (Accompagnement éducatif à Domicile Intensifié avec Hébergement), 14 places
- ▶ Adhésion Institut de la parentalité (présentation journée associative)
- ▶ Lancement préparation 90 ans de l'association : constitution groupes de travail
- ▶ Mise en place des tableaux trimestriels de gestion de l'activité
- ▶ Réflexion sur un projet expérimental en MECS avec la PJJ
- ▶ Reprise du guide des procédures RH
- ▶ Calendrier des dates des réunions de la gouvernance 2026 (CA, Bureaux et AG)
- ▶ Lancement réécriture du règlement intérieur ADVSEA
- ▶ Convention Prévention spécialisée 2026
- ▶ Appel à projet AEDIH (Aide éducative à domicile intensifié avec hébergement)

Tout au long de l'année

- Conseils d'administration, Bureaux, Codir, équipe siège
- Dossiers nouveaux projets, partenariats
- Suivis mises à jour site, réseaux sociaux

II-1.3. LES INSTANCES DE TRAVAIL EN 2025

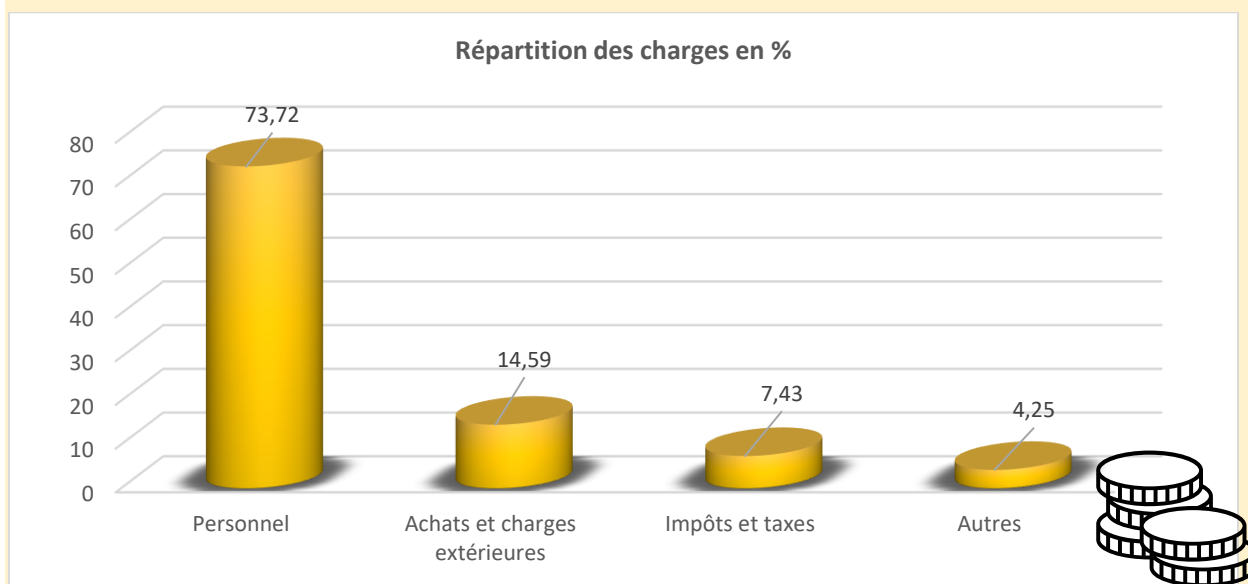
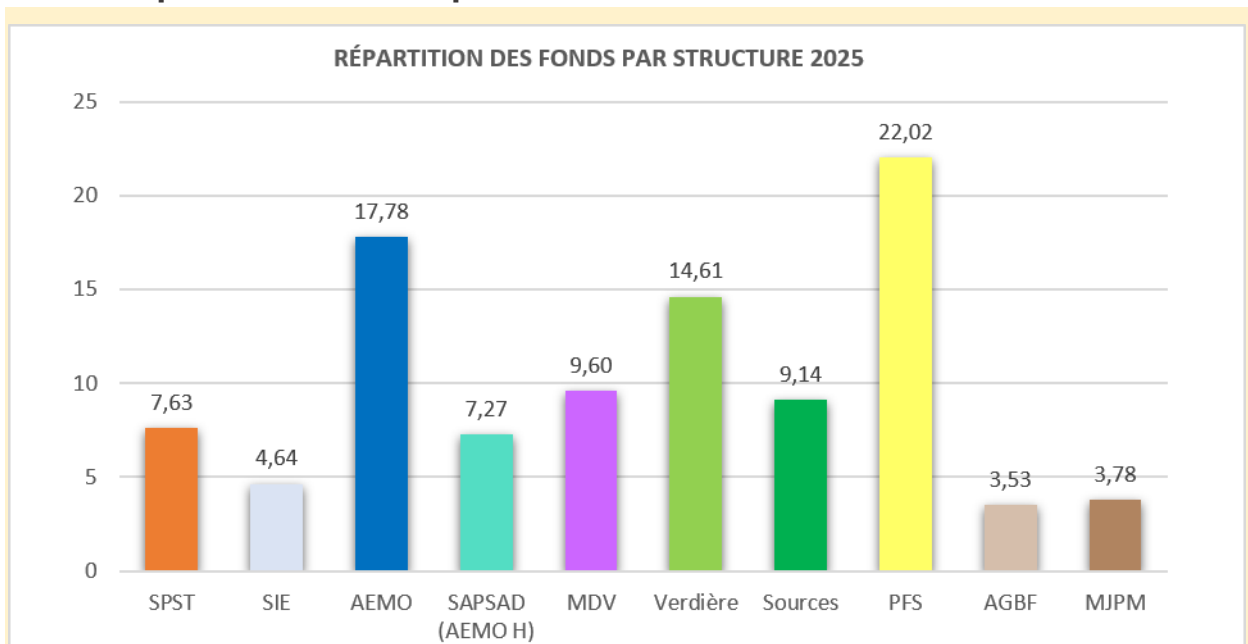
Assemblée générale		Réunion annuelle (validation rapports d'activité, financier, CAC, situations des administrateurs et approbation des cotisations)	1 réunion en présence des administrateurs, direction générale, CSE, et ATC le 05/06/2025 à 16h00, au siège.
Conseils d'administration		Réunion a minima bimestrielle (validation, délibération, cooptation...) composée des administrateurs, CSE, Siège et directeurs le cas échéant.	8 réunions du Conseil d'administration en 2025 dont 2 extraordinaires.
Bureaux		Réunion a minima bimestrielle en alternance avec les CA.	6 réunions du Bureau en 2025.
Codir		Instance mensuelle d'une ½ journée avec ordre du jour et relevé de décisions transmis aux directeurs.	10 réunions en 2025 dont 2 toute la journée
CSE		Réunion mensuelle, généralement le matin.	11 réunions en 2025 et 7 CSE extraordinaires.
NAO		Réunion de négociation entre les organismes syndicaux et l'employeur.	8 réunions en 2025.
Commissions recrutement		Commission composée d'un groupe d'administrateur afin de procéder au recrutement de cadre de direction.	1 commission recrutement en 2025 : poste direction Placement familial.
Réunion équipe siège		Réunion mise en place à l'arrivée du DG, réunissant tout le personnel du siège.	2 réunions équipes siège en 2025.
Commission éco responsable		Commission mise en place sur demande du CA afin de limiter l'impact environnemental, composée de salariés et d'administrateurs	3 rencontres se sont tenues en 2025.
Commission informatique		Commission présidée par l'administrateur référent informatique est composée d'administrateurs, salariés cadres et non cadres. Elle informe sur la gestion informatique avec notre prestataire.	3 réunions se sont tenues en 2025.



II-1.4. LA DIRECTION FINANCIÈRE

17 489 259 € représentent les produits d'exploitation alloués par nos principaux financeurs - Conseil départemental de Vaucluse, Protection Judiciaire de la Jeunesse, DDETS, CAF 84.

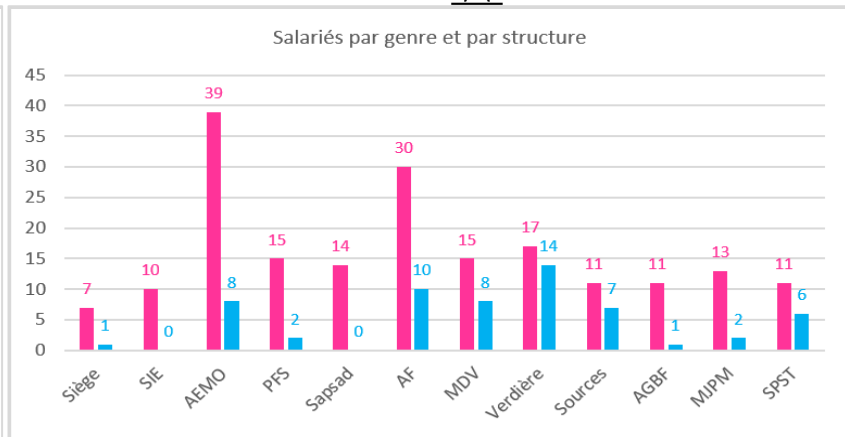
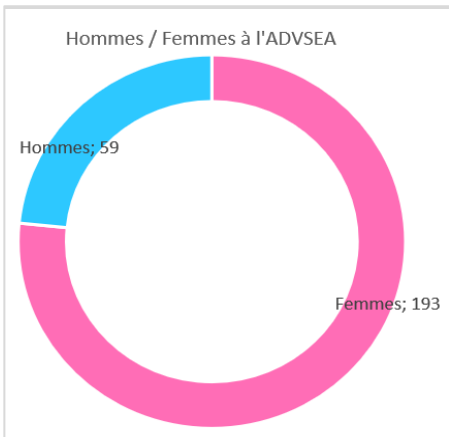
➤ La répartition des fonds par structure en %



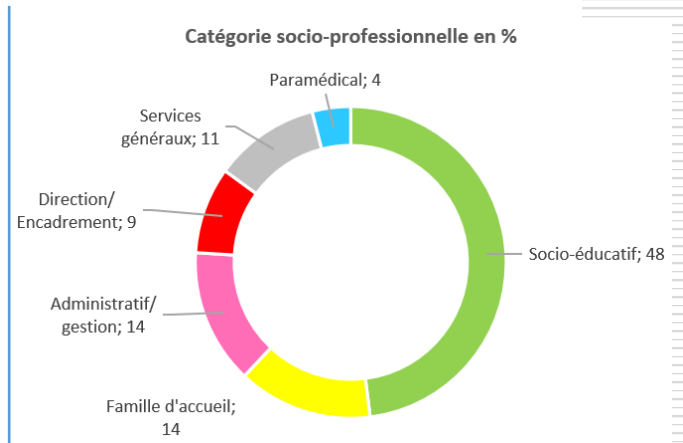
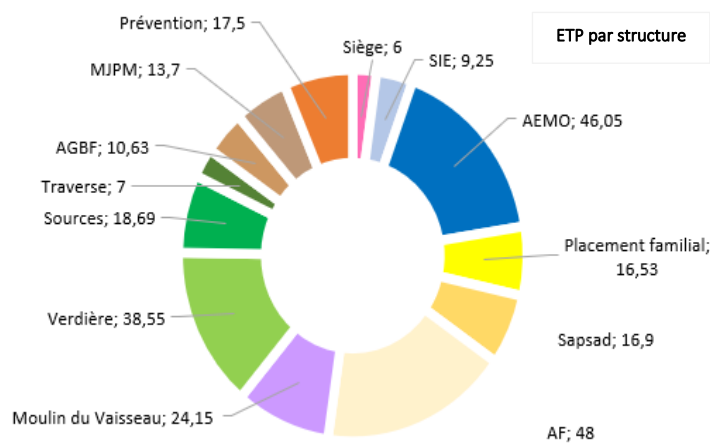
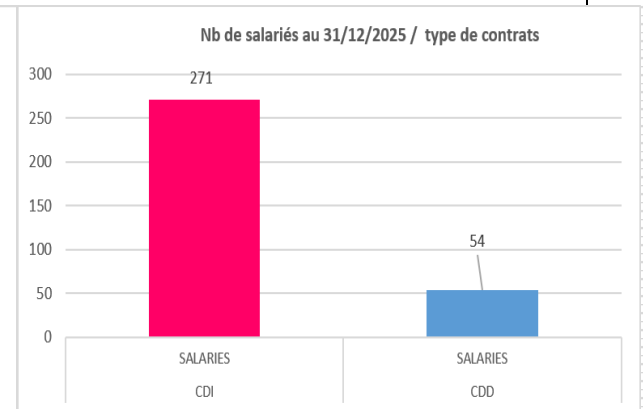
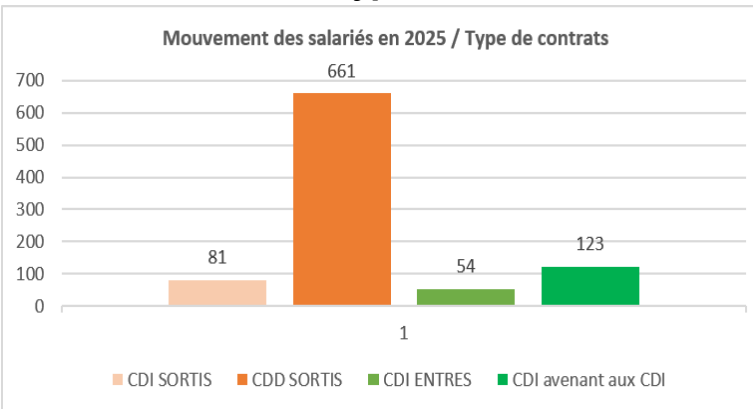


II-1.5. LES RESSOURCES HUMAINES

➤ **L'ADVSEA compte 77 % de femmes pour 23 % d'hommes.**



➤ **Les effectifs et types de contrats**

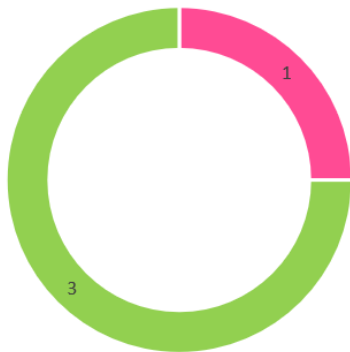




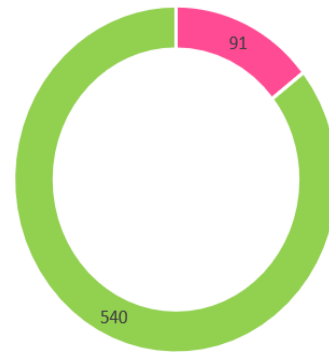
➤ La formation

€	€ consacrés à la formation	137 133,12
🕒	H consacrées à la formation	9 125
👥	Nb de personnes	161

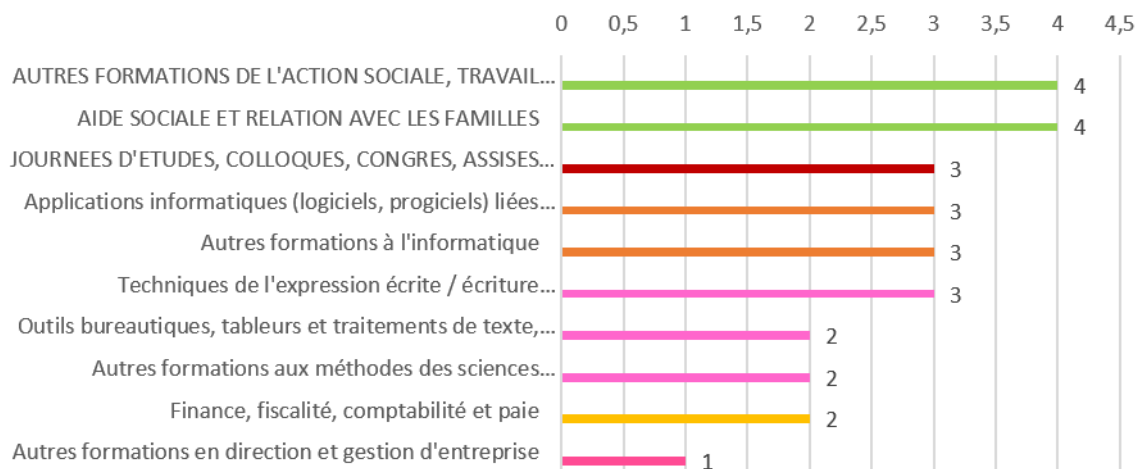
Nombre de stagiaires **CADRES** et **NON CADRES** à une formation diplômante

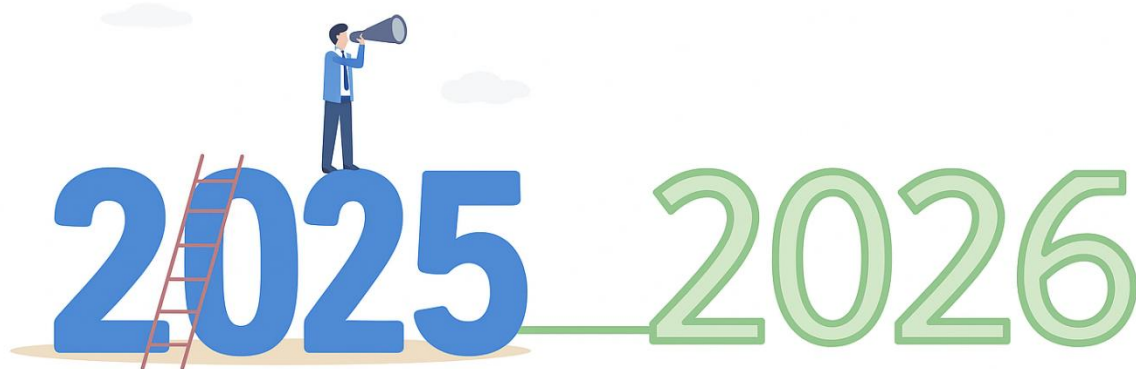


Nombre de stagiaires **CADRES** et **NON CADRES** à une formation non diplômante



Répartitions des domaines de formations non diplômantes- 2025





PERSPECTIVES 2026



L'année 2026 sera l'année des 90 ans de l'ADVSEA et constituera un élan pour renforcer notre ancrage territorial. De 1936 à 2026, d'hier à demain, forte de son expérience, de l'expertise de ses salariés et de son ancrage territorial, l'association adapte ses modalités d'intervention en lien avec les autorités de tutelle. Pour cela, le projet associatif, outil attendu par la HAS, posera les fondations de cette intervention qualitative et engagée qui met au cœur la relation éducative entre le jeune et le professionnel.

Plusieurs objectifs sont attendus pour 2026 :



- L'affirmation de notre identité associative à travers le projet associatif
- La réponse à de nouveaux appels à projet
- La signature d'un CPOM pour le service de Prévention spécialisée



- Le renforcement de notre partenariat local et régional
- La réaffectation du site de l'ex-Verdière
- La rénovation de la MECS du Moulin du Vaisseau



- Le déploiement du DUI dans 7 structures
- Le soutien renforcé aux équipes,
- L'accompagnement des pratiques managériales



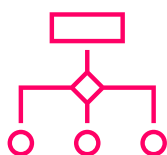
- L'harmonisation des procédures internes
- L'optimisation des ressources immobilières et matériels
- La célébration des 90 ans de l'ADVSEA en septembre 2026

De l'ingénierie à l'action de proximité, l'ADVSEA affirmera une posture engagée et qualitative en lien étroit avec les politiques publiques et les collectivités territoriales.



III. ACTIVITÉ DES STRUCTURES

- Les structures et leur activité en chiffres
- L'activité des structures présentée sous forme de fiches



Structures :

- Service de Prévention Spécialisée Territorialisée
- SIE,
- AEMO,
- AGBF,
- MJPM
- Placement familial spécialisé,
- VPT,
- Sapsad,
- MECS le Moulin du Vaisseau,
- MECS la Verdière,
- MECS les Sources,
- MECS la Traverse.

III.1. PHOTOGRAPHIE DES STRUCTURES

Une association engagée auprès des jeunes et des familles

Siège social de l'ADVSEA

12bis bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON

Médiation familiale



641 ch. de la Verdière, l'Orme
84140 MONTFAVET



PSE – Pôle Socio-Éducatif

Prévention spécialisée territorialisée



641 ch. de la Verdière - 84140 MONTFAVET



PSJ – Pôle Socio-Judiciaire

SIE



355 rue P. Seghers
AVIGNON

AEMO



641 ch. de la Verdière, l'Orme
84140 MONTFAVET

AGBF



641 ch. Verdière, l'Orme
84140 MONTFAVET

MJPM



25 avenue de la Trillade
84000 AVIGNON

PSF – Pôle Soutien Familial

SAPSAD/ VPT



19 rue Gustave Flaubert
84400 CARPENTRAS

SAPSAD/ VPT



Rue Pierre Sémard
84000 AVIGNON



Placement Familial



641 ch. de la Verdière
Bât. de l'Orme
84140 MONTFAVET



PHC - Pôle Hébergement Collectif

MECS Le Moulin du Vaisseau



1750 la Venue de Mormoiron
84380 MAZAN

MECS La Verdière



641 ch. de la Verdière
84140 MONTFAVET

MECS Les Sources

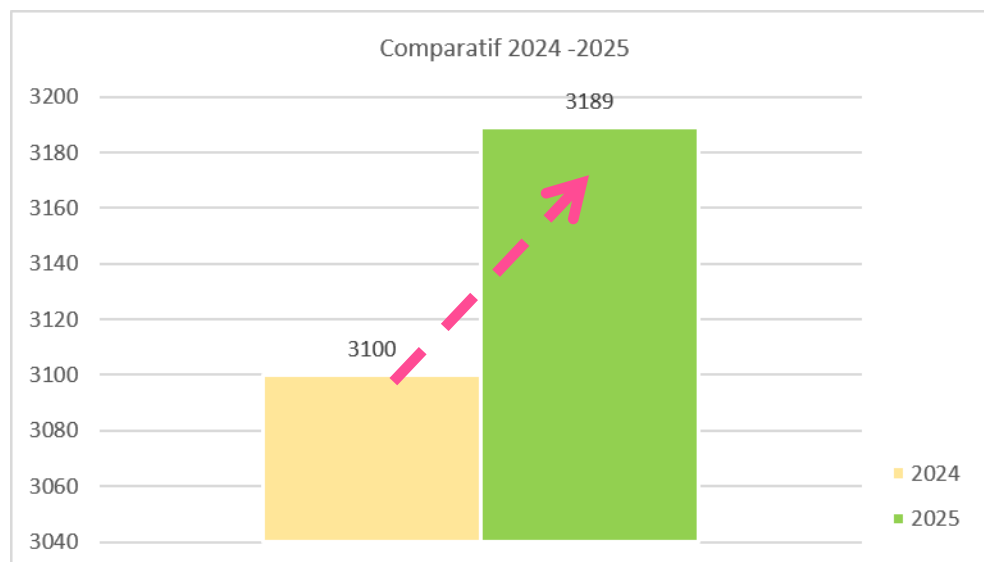
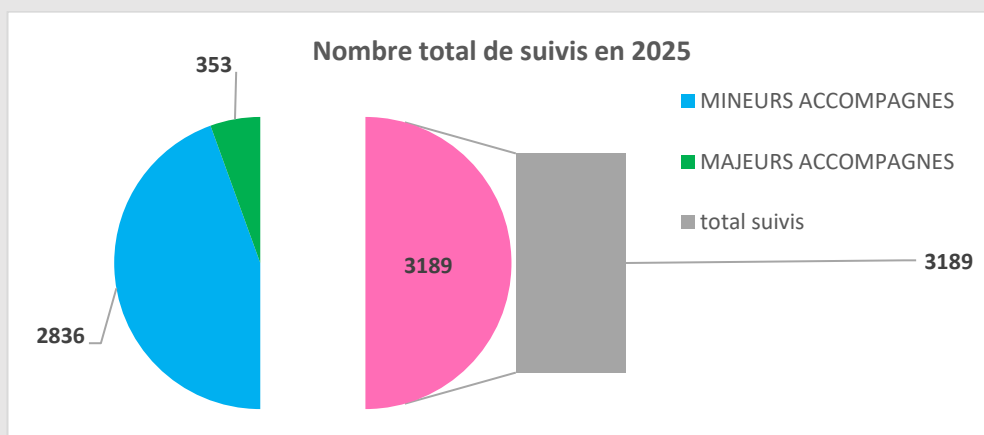


86 avenue des Sources
84000 AVIGNON



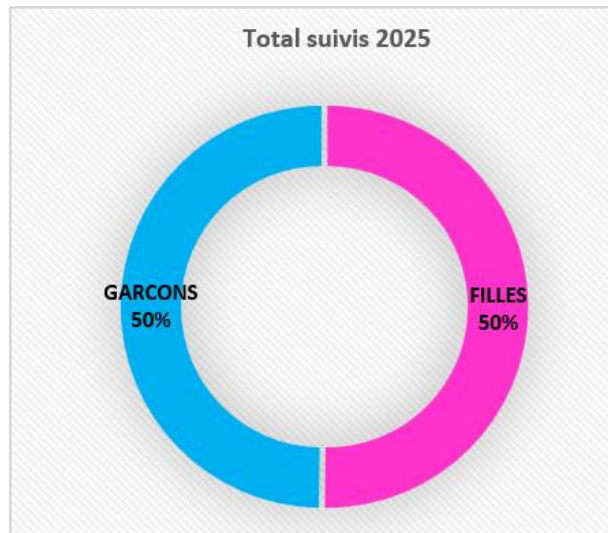
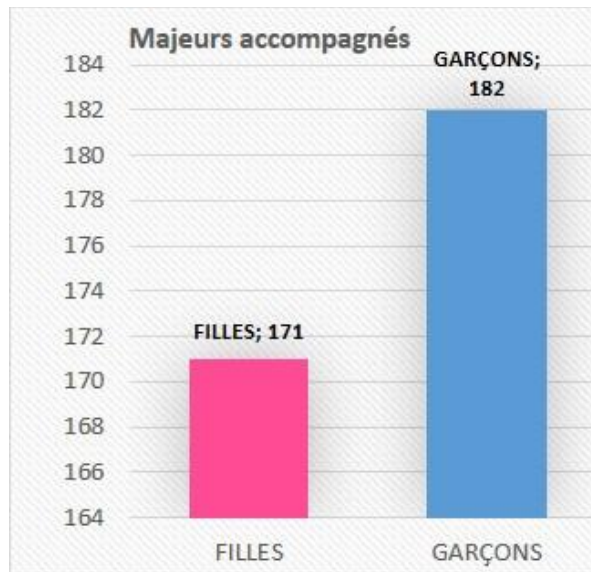
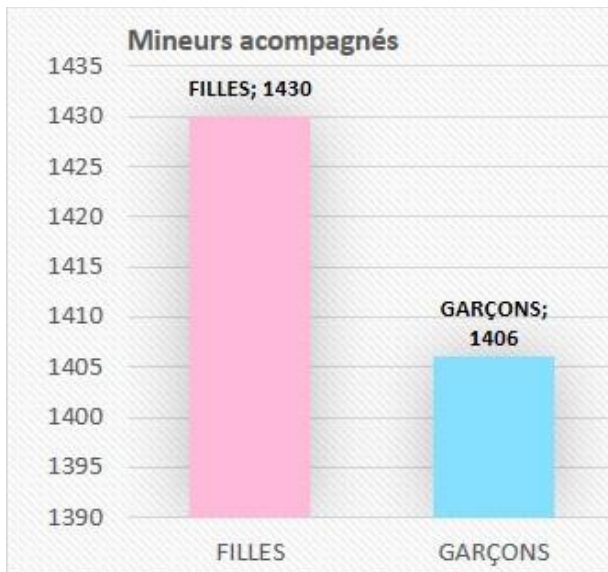
III.2. RECUEIL DES SUIVIS DES ENFANTS ET FAMILLES

ETS & SCES	MINEURS ACCOMPAGNES EN 2025			MAJEURS ACCOMPAGNES EN 2025		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL
Prévention Spécialisée Territ.	160	317	477	50	72	122
SIE	132	156	288			0
AEMO	683	576	1259			0
SAPSAD --> AEMO H	58	78	136	0	0	0
MECS Le Moulin du Vaisseau	17	15	32			0
MECS La Verdière	25	29	54			0
MECS Les Sources	14	10	24	7	1	8
MECS La Traverse	2	7	9			0
Placement Familial Spécialisé	32	36	68	4	1	5
VPT	48	52	100	0	0	0
AGBF	253	255	508			0
MJPM	166	192	358	160	180	340
TOTAL	1430	1406	2836	171	182	353





➤ **Les suivis par genre sur l'ensemble des structures**



Les trois graphiques ci-dessus mettent en évidence une répartition globalement équilibrée entre filles et garçons en 2025.

Chez les majeurs accompagnés, on observe une légère surreprésentation des garçons, avec 182 garçons contre 171 filles.

À l'inverse, chez les mineurs, la tendance est légèrement en faveur des filles, avec 1 430 filles contre 1 406 garçons, sans écart significatif.

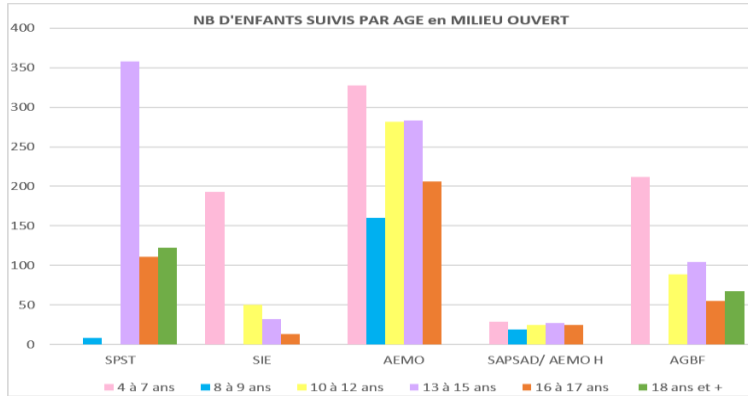
Au total, sur l'ensemble des suivis, mineurs et majeurs confondus, la répartition est parfaitement équilibrée, avec 50 % de filles et 50 % de garçons.

À titre de comparaison, en 2024, les garçons étaient légèrement majoritaires, ce qui laisse apparaître des variations d'une année à l'autre sans déséquilibre structurel.





Les âges

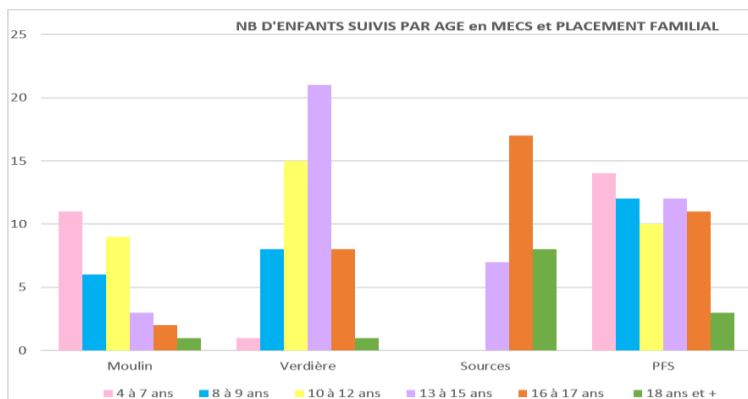


En milieu ouvert, on observe une forte présence des adolescents, en particulier dans les dispositifs de Prévention spécialisée et d'AEMO.

La Prévention spécialisée est très majoritairement centrée sur les 13-15 ans, tandis que l'AEMO présente une répartition plus équilibrée entre enfants et adolescents.

Les dispositifs SIE et AGBF concernent des publics plus jeunes, traduisant des interventions souvent précoces.

Enfin, le SAPSAD/AEMO H se distingue par une répartition plus homogène entre les différentes tranches d'âge.

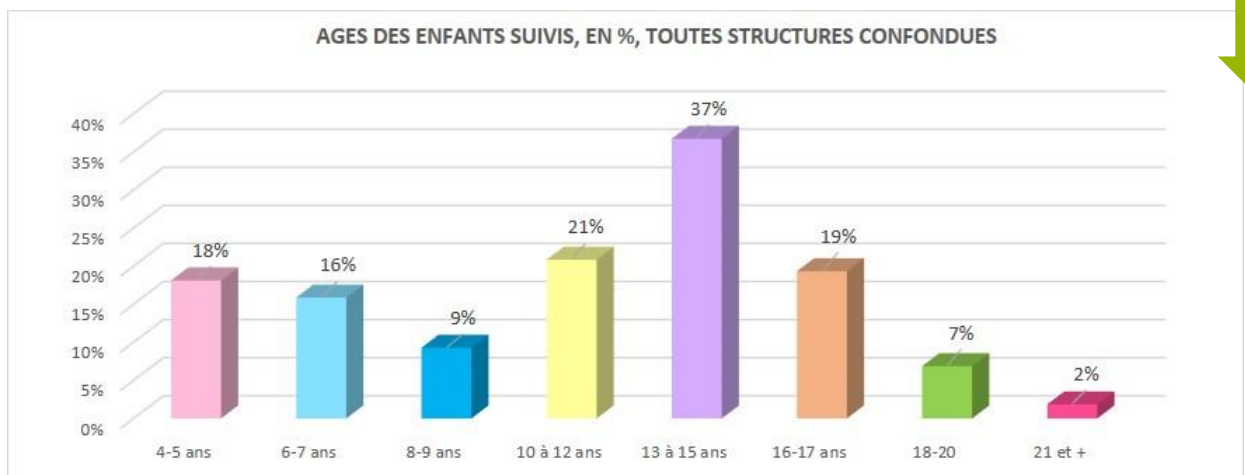


Dans les dispositifs d'hébergement, les adolescents sont également très présents, avec cependant des profils différents selon les structures.

La Verdière accueille majoritairement des 10-15 ans, tandis que les Sources accompagnent plutôt des jeunes plus âgés, notamment les 16-17 ans.

Le Moulin est davantage orienté vers les plus jeunes, et le Placement familial offre une répartition plus équilibrée.

L'ensemble illustre la complémentarité des dispositifs pour répondre aux besoins des différents âges.



En 2025, nous constatons une évolution très marquée du profil des jeunes accompagnés, avec un chiffre de l'adolescence en forte hausse.

La tranche des 13-15 ans progresse très nettement, passant de 23 % en 2024 à 37 % en 2025, et devient très largement majoritaire. Les 16-17 ans se maintiennent également à un niveau élevé, avec 19 %.

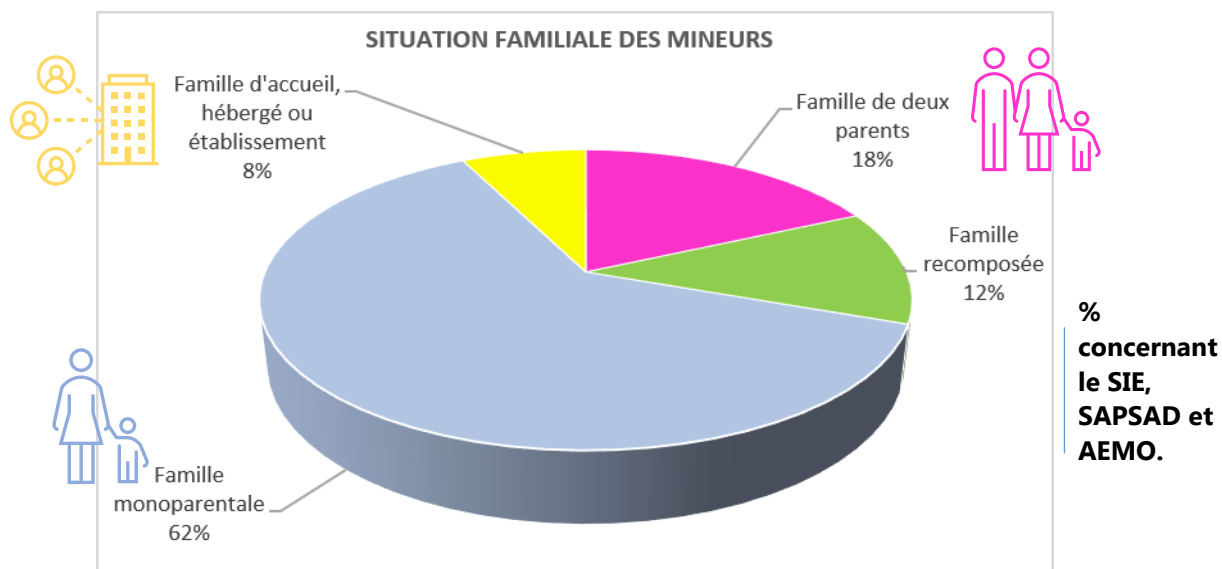
Au total, l'adolescence représente désormais 56 % des suivis, contre 39 % l'an dernier, ce qui traduit une évolution importante de nos publics.

Dans le même temps, les 10-12 ans progressent également, passant de 17 % à 21 %.

Les moins de 10 ans restent bien présents, avec 43 % des suivis, confirmant que l'enfance et l'adolescence constituent ensemble le cœur de notre activité.



Les familles



Dans quel type de famille vivent les mineurs suivis ?

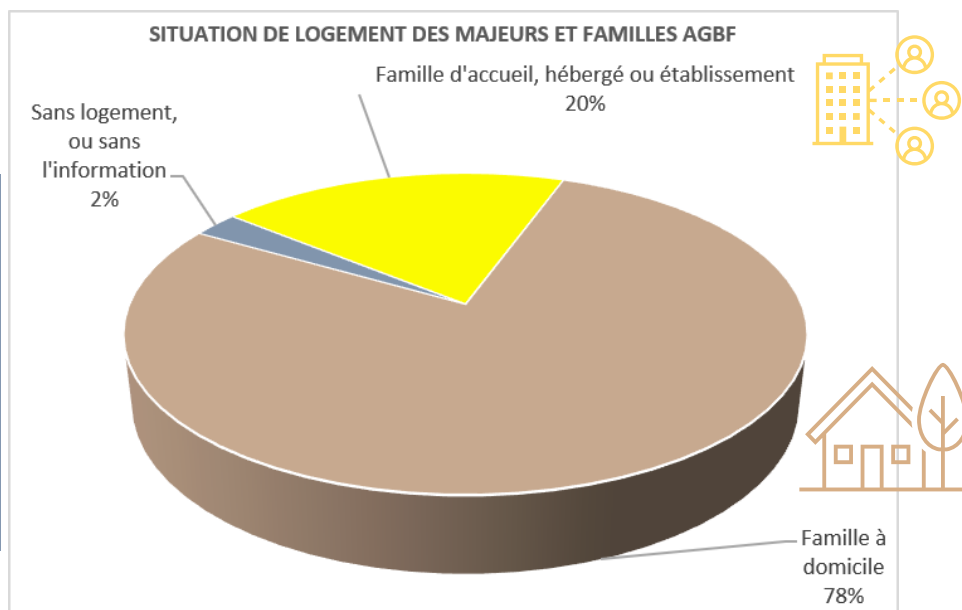
Les mineurs suivis vivent très majoritairement dans des familles monoparentales, qui représentent 62 % des situations, contre 50 % en 2024.

La part des familles composées de deux parents diminue à 18 %, contre 26 % en 2024, tout comme celle des familles recomposées, qui passe de 16 % à 12 %.

Enfin, 8 % des enfants sont accueillis en famille d'accueil, chez un tiers ou en établissement, une proportion globalement stable par rapport à 2024.

% concernant le MJPM et l'AGBF.

Les 2 % concernent des familles sans logement ou qui n'ont pas donné l'information de l'endroit où elles vivent, certaines étant récalcitrantes à la mesure.



Où vivent les familles et majeurs suivis par les services de MJPM et AGBF ?

Les familles et majeurs accompagnés vivent très majoritairement à domicile, avec 78 % en 2025, une proportion stable par rapport à 2024 (79 %). 20 % des situations concernent un accueil en famille, chez un tiers ou en établissement, également stable par rapport à l'an dernier. Enfin, les situations sans logement ou sans information restent marginales, à hauteur de 2 %.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte



2025

RAPPORT
D'ACTIVITE

Prévention
spécialisée territorialisée

Prévention spécialisée

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

Conseil départemental

PUBLIC

Mineurs, jeunes majeurs, familles

NOMBRE D'ETP

17,5

► Contexte historique et réglementaire

Développée dans la période d'après-guerre et officialisée par l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972, la Prévention Spécialisée est placée sous la compétence des départements par les lois de décentralisation.

Rattachée au champ de l'Aide Sociale à l'Enfance et intégrée à la nomenclature des ESSMS depuis 2005 (en application de la loi du 2 janvier 2002), son action s'inscrit dans le cadre défini par les articles L121-2 et L221-1 du CASF qui précisent que :

« Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

- Actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale,
- Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu,
- Actions d'animation socio-éducative
- Actions de prévention de la délinquance (...) » **(article L 121-2)**

« Le service de l'aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du département chargé des missions suivantes :

(...) 2° Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, "notamment celles visées au 2° de l'article L 121-2"... » **(Article L 221-1)**

► Histoire du service

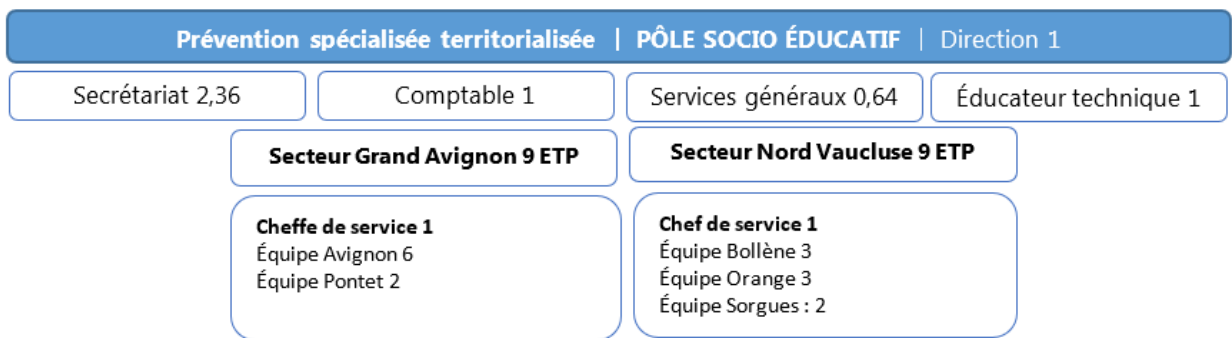
- Le 18 mai 1973 : Premier agrément préfectoral « Service de Prévention » pour une mission de prévention socio-éducative dans le quartier de Monclar sud plus une intervention auprès de la population gitane
- Dans les années 80, l'intervention s'étend sur le territoire et le service s'installe sur le site de la Verdière
- 1991 : première convention avec le Conseil général de Vaucluse
- 2000-2020 : développement des missions et déploiement progressif du « Service de Prévention spécialisée territorialisée » jusqu'à 16 communes d'intervention
- 2021 : recentrage des missions sur 8 communes réparties en trois secteurs (nord-centre-sud)
- 2024 : dé-conventionnement des communes du secteur sud au profit de l'association Dunes

► **Structure architecturale**

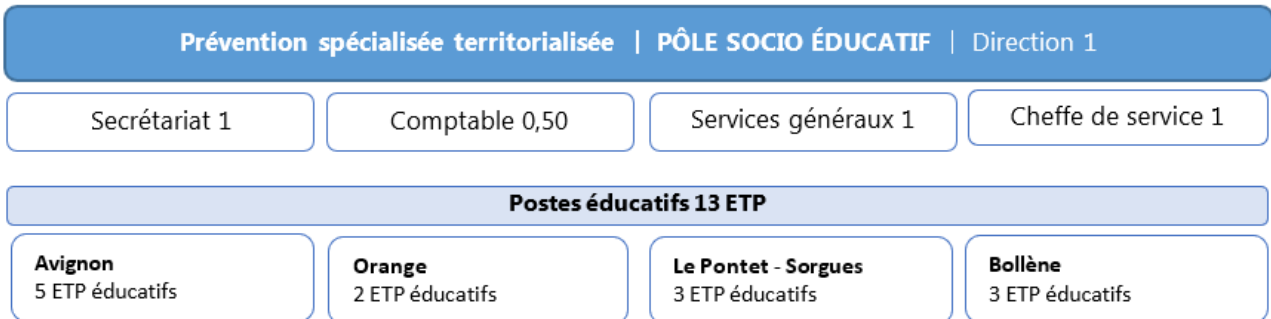


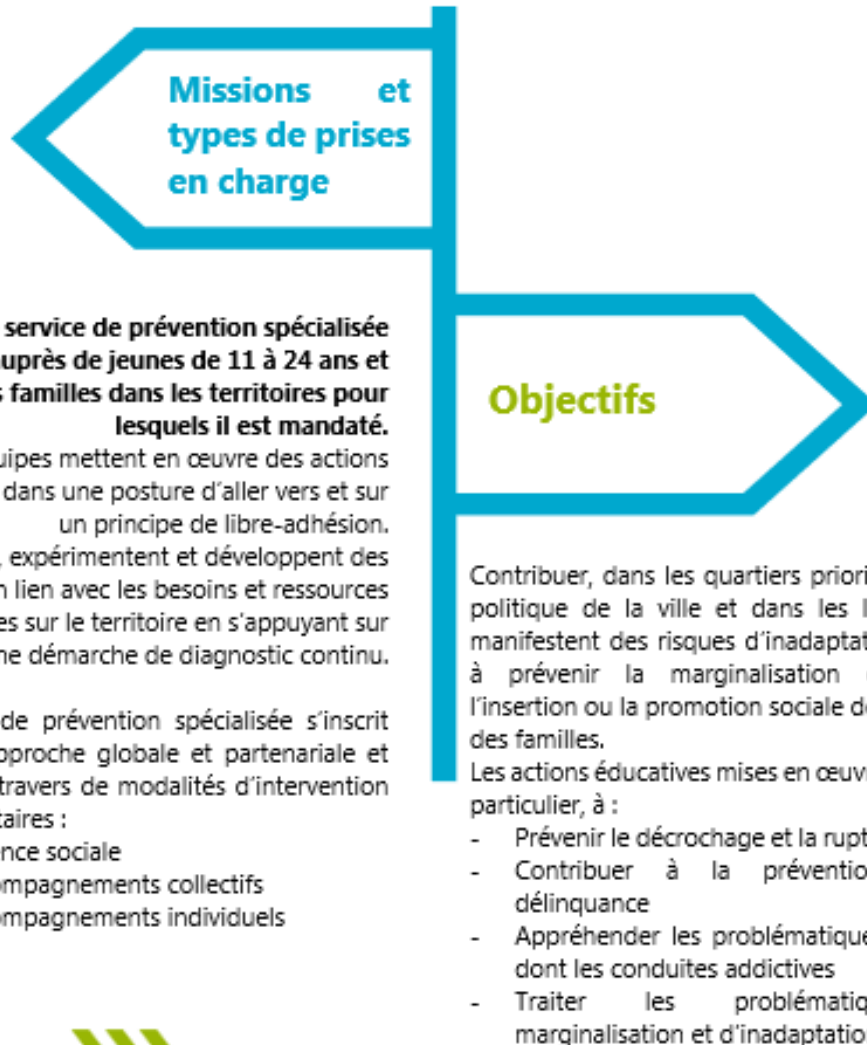
Le siège du service de Prévention spécialisée est installé à Montfavet, au sein du site de la Verdière. Il y accueille la direction du service et l'équipe administrative. Les équipes éducatives disposent de locaux de proximité implantés dans les différentes communes d'intervention.

► **Organigramme (en ETP) du 1^{er} janvier au 30 avril 2025 = 24 ETP**



► **Organigramme (en ETP) du 1^{er} mai au 31 décembre 2025 = 17,5 ETP**





► Chiffres clés 2025

NOMBRE DE JEUNES IDENTIFIES	599	RÉPARTITION PAR SEXE	35% de filles 65% de garçons
ACTIONS COLLECTIVES : 70 actions ponctuelles 12 animations en pied d'immeuble 22 journées de chantiers éducatifs 5 projets collectifs	232 jeunes	RÉPARTITION PAR AGE	61% ont moins de 16 ans 18% ont entre 16 et 18 ans 20% ont plus de 18 ans
ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS	149 jeunes		



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte



2025

RAPPORT
D'ACTIVITE

SIE

Service d'investigation éducative

SIE – Service d’Investigation éducative

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

PJJ

PUBLIC

0-18 ANS

CAPACITÉ

175 MJIE – 288 mineurs

NOMBRE D’ETP

11,80

Le service des enquêtes sociales a été créé en 1936, dès la création du « comité de défense et de protection de l’enfance en danger moral ».

À la suite de la circulaire d’orientation relative à la mesure judiciaire d’investigation éducative du 31 décembre 2010 dont l’objectif recherché est l’amélioration de la qualité des investigations dans l’intérêt des mineurs et de leurs familles au service de la qualité de la réponse de la justice des mineurs, la transformation du service d’Enquêtes sociales s’est avérée obligatoire. Un appel à projet a été diffusé auquel l’ADVSEA a répondu en présentant la création d’un service d’investigation éducative.

L’Association a reçu un avis favorable de la DPJJ à la suite de la commission du 04 juillet 2012. **Le service du SIE a été autorisé le 20 septembre 2012**, puis habilité le 22 mars 2017.

En 2021 le service a répondu à un appel à projet augmentant la capacité de mesures ; celui-ci a reçu une réponse favorable en janvier 2022. La capacité du service est ainsi passée de 125 à 175 mineurs.

En 2023, par suite de la désignation accrue du service par les juges des enfants, la DIR et la DT PJJ ont acté une augmentation de capacité de 50 mineurs supplémentaires portant la capacité du SIE à 225 mineurs.

En 2024, en raison d’une désignation toujours en augmentation des Juges des Enfants, la DIR et la DT PJJ ont accordé au SIE une augmentation exceptionnelle de capacité de 63 mineurs supplémentaires portant la capacité du SIE à 288 mineurs.

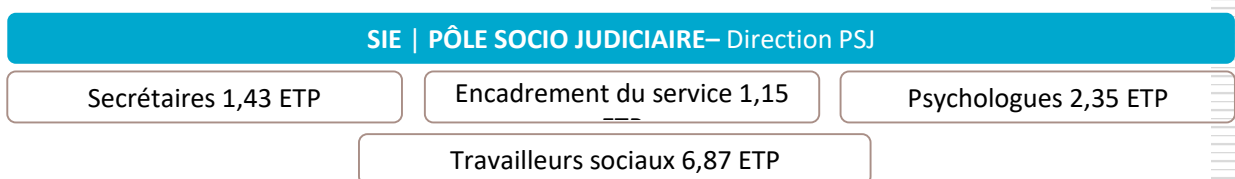
En novembre 2025, cette capacité sera définitivement accordée, par la DIR PJJ permettant une pérennisation de notre activité.

► Structure architecturale



Le service occupe des locaux au 1er étage d’un immeuble situé dans le centre d’affaires Cap-Sud à Avignon, très accessible par les usagers grâce à la desserte de lignes de bus et du tram, ainsi que des facilités de stationnement.

► Organigramme (en ETP)



► **Missions et objectifs**

Missions et types de prises en

La mesure judiciaire d'Investigation Éducative est une mesure judiciaire ordonnée principalement durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal).

Au civil comme au pénal, la mise en œuvre et le déroulement de la mesure doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect du cadre posé par la décision judiciaire.

La démarche d'investigation constitue une aide à la décision du magistrat en matière civile.

Elle s'exerce dans un cadre contraint par une décision judiciaire non susceptible d'appel.

Comme précisé dans la note du 23 mars 2015 de la PJJ, la mesure d'investigation « constitue par essence une démarche dynamique de recueil d'éléments de compréhension éclairant la situation, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions de compréhension et d'accompagnement, et enfin de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire ».

Elle est ordonnée pour une durée de six mois, mais le Magistrat peut décider d'un délai plus court si nécessaire.

La mesure d'investigation éducative est une mesure interdisciplinaire afin de garantir, par le croisement des points de vue, une analyse dynamique de la situation.

Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, mais aussi leurs potentialités.

Objectifs



Évaluer la situation d'un mineur et apprécier notamment les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant : recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence éventuelle d'un danger ou d'un risque de danger.



Recueillir les éléments du parcours du mineur et les éventuelles réponses éducatives et sociales, administratives et judiciaires apportées dans le passé ou en cours.



Travailler avec les familles afin de vérifier les conditions de vie et de prise en charge du (des)mineur(s), la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant et identifier d'éventuels éléments de danger au sens de l'article 375 du Code Civil.



Évaluer les compétences des parents et leur potentialité à agir.



Proposer, co-construire des réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.



Développer le partenariat auprès des Magistrats, et l'ensemble des secteurs professionnels pertinents pour la situation familiale.



► **Chiffres clés**

MESURES EXERCÉES	175	RÉPARTITION PAR AGE	36% d'enfants de moins de 6 ans 30 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans 17 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans 11 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 4 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans
MESURES ORDONNÉES	175		
NOMBRE DE MINEURS	288	RÉPARTITION PAR SEXE	46 % de filles, 54 % de garçons
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL	100%	RÉPARTITION ENFANTS/ ADOLESCENTS	85 % de 0 à 12 ans 15 % de 13 à 17 ans
MESURES RÉALISÉES	175	SITUATION DES MINEURS	
		48 % des mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale 8 % des mineurs vivent au sein d'une famille TDC, d'accueil, établissement 27 % des mineurs vivent au sein d'une famille avec les deux parents 10,4 % des mineurs vivent au sein d'une famille recomposée 3 % des mineurs vivent en garde alternée	
		RÉPARTITION DES MESURES PRÉCONISÉES	
		37 % AEMO, 28% de non-lieu à Assistance Éducative, 11 % Placement ordonné ou maintenu, 10% de SAPSAD (AEMO-H)	

Le ratio fratrie (nombre de mineurs par MJIE) pour l'année 2025 a été de 1,65, soit relativement constant par rapport aux années précédentes



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte



2025

RAPPORT D'ACTIVITE

AEMO

Action éducative en milieu ouvert

AEMO

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

Conseil départemental et PJJ

PUBLIC

0-18 ans

CAPACITÉ

756 mesures

NOMBRE D'ETP

46,05

► Histoire

L'ADVSEA, lors de son Assemblée générale du 04 décembre 1964 acte la création d'un service d'AEMO situé 25 bd Brossolette à Avignon. Ce service ouvrira le 23 décembre 1965 avec une habilitation préfectorale provisoire pour 235 places. Il a pour objectif : « Faire bénéficier à un mineur de l'AEMO, permet de prendre en charge une partie ou l'ensemble d'une famille dont l'insuffisance et les carences sont de nature à provoquer l'inadaptation des enfants ainsi que d'engager une thérapeutique sur des troubles déjà existants ».

En 1968 l'habilitation est définitive et le service emménage au 25 avenue de la Trillade à Avignon. De 1969 et jusqu'en 1975 afin de couvrir au mieux l'ensemble du département des antennes se sont déployées au nord et au sud du département.

Aujourd'hui, l'antenne d'Avignon est au sein du bâtiment de l'Orme à Montfavet sur le site de la Verdière, ainsi que la direction du pôle et 3 autres antennes sont implantées à Orange, Carpentras et Cavailon (Ce lieu du fait de son éloignement géographique dispose de relais, bureaux ou appartements à l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt et Pertuis).

► Structure architecturale

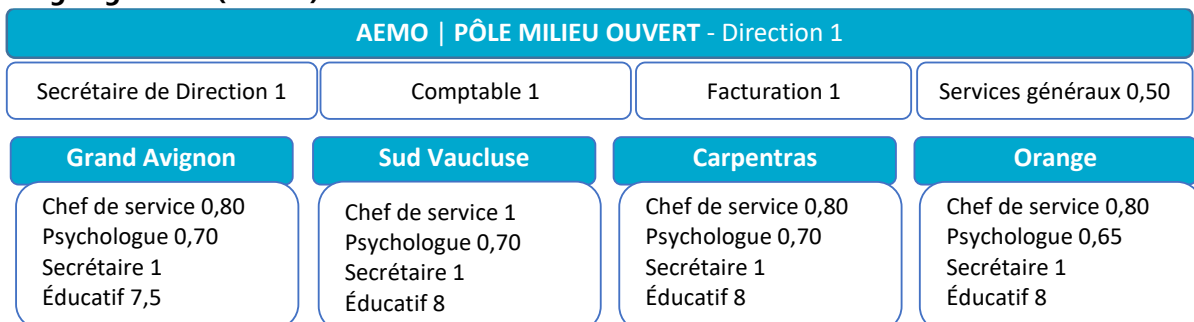


Le service d'AEMO d'Avignon ainsi que la direction du pôle milieu ouvert (PMO) se situe dans le bâtiment de l'Orme, à Montfavet, au sein du site de la Verdière.

Il est doté d'un grand parking pour les salariés et pour les visiteurs.

Il intervient sur l'ensemble du département de Vaucluse ; les équipes du service sont implantées sur trois autres grands secteurs.

► Organigramme (en ETP)



► **Missions et objectifs**



Missions et types de prises en

L'AEMO est une mesure de Protection de l'Enfance, définie par le code de l'action sociale et des familles.

Elle est prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger ni d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont compromis.

L'AEMO intervient quand il n'y a pas eu d'accord possible ou quand la mobilisation parentale n'est pas ou plus suffisante dans l'intérêt de l'enfant. Cela signifie que les domaines d'intervention vont être fixés par un tiers, le juge, même si la première action du professionnel sera d'amener la famille à dépasser la contrainte pour entrer dans le travail d'accompagnement.

Le service AEMO exerce une mission de service public qui lui est confiée et qu'il s'engage à accomplir. Il met en œuvre la mesure d'assistance éducative selon les décisions du juge des enfants auquel il rend compte de l'évolution de la situation du mineur.

Le référent éducatif agit en interaction avec les parents sur la prise de conscience des besoins de l'enfant mais aussi sur les comportements parentaux et leur adéquation à ces besoins. Il s'agit de construire avec la famille un accompagnement qui répond à sa situation, à ses difficultés et ressources, et qui correspond aux besoins de l'enfant.

La prise en charge se fait par une équipe pluridisciplinaire permettant une dimension plurielle, également avec les partenaires.



Objectifs

La mesure AEMO s'inscrit dans trois dimensions de la parentalité :

- Soutien des modalités de l'exercice de l'autorité parentale : la sphère de l'autorité parentale : les droits et devoirs des parents.
- Contrôle et soutien aux pratiques parentales : ce qui est fait par les parents en réponse aux besoins de l'enfant.
- Aide à l'élaboration de son expérience : ce qui est ressenti, vécu, et lié à l'histoire de chaque parent.

L'exercice de la mesure est assuré par un référent éducatif (éducateur spécialisé ou assistant de service social) désigné par le service. Le référent fait partie d'une équipe pluridisciplinaire permettant de croiser les regards.

Ce référent éducatif est l'interlocuteur de l'ensemble des personnes concernées par la mesure : mineur(s), parent(s), gardien(s), magistrat(s), partenaires. Il centralise les informations et observations qui concourent à la compréhension et à l'évolution du mineur. Il recherche la coopération de la famille et du mineur dans la mise en place du projet éducatif individualisé, sans que cela soit un préalable à l'intervention. Sous le contrôle du chef de service par délégation, il met en œuvre le projet défini avec la famille en concertation avec l'équipe éducative de son secteur d'intervention avec pour principaux objectifs d'apporter aide et conseil à la famille et de suivre le développement du mineur.

L'objectif principal est de redonner la place aux parents dans l'éducation de leur enfant, répondre aux besoins et intérêts de l'enfant.

► **Chiffres clés**



MESURES EXERCÉES	765
MESURES ORDONNÉES	484
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL	97,07 %
MESURES RÉALISÉES	1259

RÉPARTITION PAR AGE	<ul style="list-style-type: none"> 15 % d'enfants de moins de 6 ans 24 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans 22 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans 23 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 16 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans
RÉPARTITION PAR SEXE	46 % de filles, 54 % de garçons
RÉPARTITION PAR FRATRIE	<ul style="list-style-type: none"> 66 % de fratrie avec 1 mineur 26 % de fratrie avec 2 mineurs 6 % de fratrie avec 3 mineurs 2 % de fratrie avec 4 mineurs ou plus
SITUATION DES MESURES EXERCÉES	<ul style="list-style-type: none"> 50 % vivent avec leur mère seule 10 % vivent avec le père seul 11 % vivent en familles recomposées 16 % vivent avec les deux parents 13 % vivent en gardes alternées, TDC et autres



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte



2025

RAPPORT D'ACTIVITE

AGBF

Aide à la gestion du budget familial

AGBF

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

DDETS

PUBLIC

Familles

CAPACITÉ

220 mesures

NOMBRE D'ETP

10,63

► Histoire

Après l'arrêté préfectoral du 27 juillet 1970 le service TPSE (Tutelle aux prestations sociales Enfants) est géré par l'ADVSEA84. À la suite de la loi du 5 mars 2007 qui réforme la protection de l'enfance, le service TPSE devient la MJAGBF.

► Structure architecturale

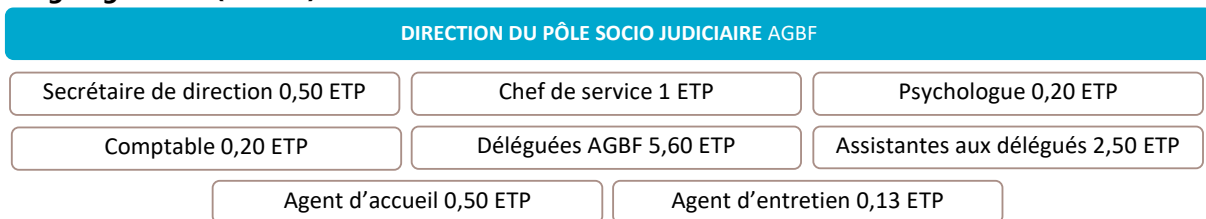


Le service d'AGBF ainsi que la direction du Pôle Socio-Judiciaire (PSJ) se situe dans le bâtiment de l'Orme, à Montfavet, au sein du site de la Verdière.

Il est doté d'un grand parking pour les salariés et pour les visiteurs.

Il intervient sur l'ensemble du département de Vaucluse.

► Organigramme (en ETP)



► **Missions et objectifs**

Missions et types de prises en

La Mission d'aide à la gestion du budget familial s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance, depuis la loi n°293-2007 du 5 mars 2007, Art 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative, qui prévoit que « *lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'art. L.223-3 du CASF n'apparaît pas suffisant, le juge pour enfants peut ordonner qu'elles soient (...) versées à une personne physique ou morale qualifiée, dite déléguée aux prestations familiales* ».

Ainsi, ce délégué exerce auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. Il prend toutes les décisions en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales pour répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé, et à l'éducation des enfants.

La particularité de l'AGBF tient au fait que l'intérêt supérieur de l'enfant est garanti par un travail mené avec la famille et qui s'attachera à la préservation de l'environnement matériel et financier de tous.

La mise en œuvre de la mission implique le reversement des prestations familiales et leur gestion au service en charge du suivi.

Objectifs



Protéger l'intérêt supérieur de l'enfant,



Travailler l'action éducative à partir du domicile,



Proposer une approche globale et un accompagnement personnalisé de la famille et de ses difficultés,



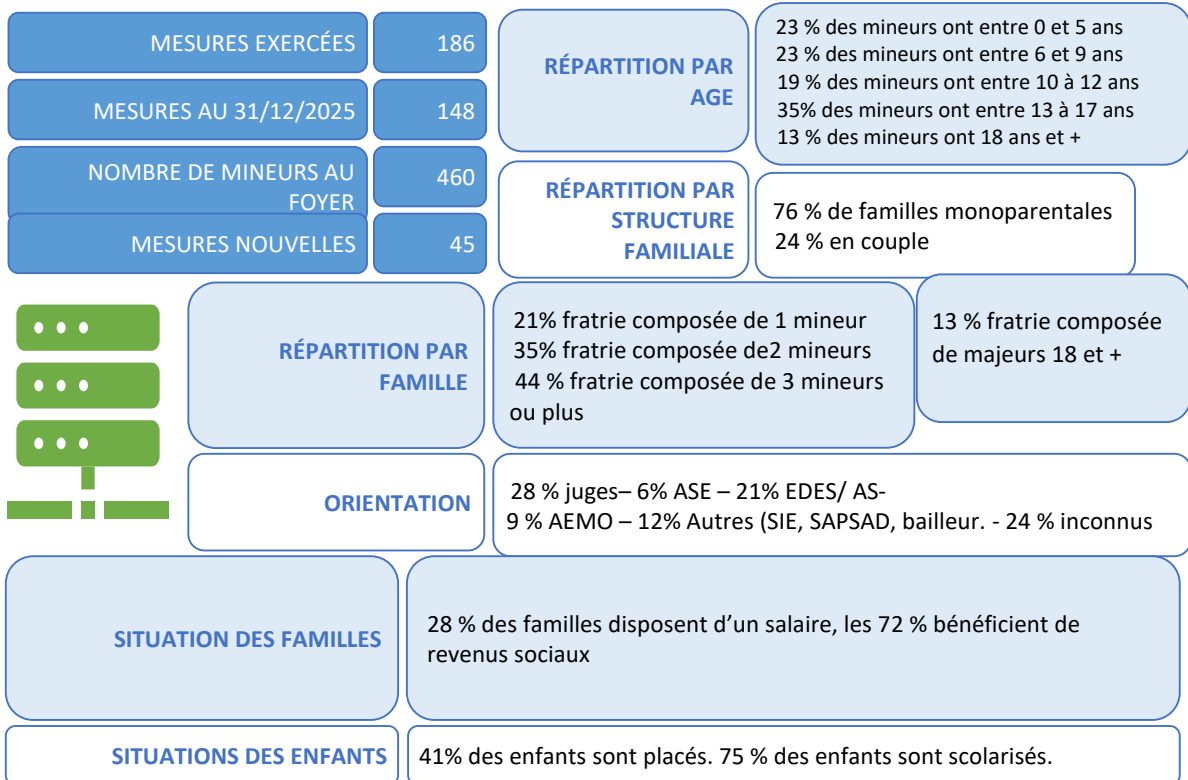
Apporter une aide technique dans la gestion budgétaire et financière,



Développer les compétences parentales.



► **Chiffres clés**





ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

2025



RAPPORT D'ACTIVITE

MJPM

Mesure judiciaire à la protection des majeurs

MJPM

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION
DDETS

PUBLIC
Majeurs

CAPACITÉ
365 mesures

NOMBRE D'ETP
13,70

► Histoire

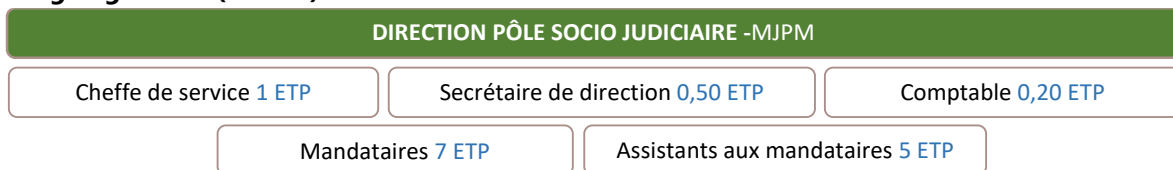
2010 : Naissance du service MJPM tel que nous le connaissons aujourd'hui à la suite de la fusion /absorption avec l'association AT2A.

► Structure architecturale



Le service du MJPM occupe les locaux au 1^{er} étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros, à la Trillade, proche rempart et très accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus..

► Organigramme (en ETP)



► Missions et objectifs



Missions et types de prises en charge

Le service doit assurer la protection des personnes et leurs intérêts patrimoniaux. Trois types de mesure de protection sont confiées à l'Association : Sauvegarde de justice avec mandat spécial, curatelle et tutelle.

L'article 415 du Code civil pose le principe selon lequel « **la protection du majeur doit viser tant la personne que ses biens.**





Elle est instaurée et assurée dans le respect de ses libertés individuelles, droits fondamentaux et de sa dignité.

Elle a pour finalité son intérêt et favorise, dans la mesure du possible, son autonomie ».

Les mandataires judiciaires interviennent dans le respect strict du cadre juridique qui guide leur mission.




Objectifs

-  Protéger la personne et ses biens dans le respect de ses droits fondamentaux,
-  Proposer un accompagnement personnalisé selon le type de mesure et les besoins repérés,
-  Contribuer à réduire l'isolement social
-  Développer le partenariat afin de permettre le recueil des informations nécessaires pour apprécier et comprendre le contexte global de la situation. Les relations partenariales garantissent la qualité du service rendu aux personnes protégées.



► **Chiffres clés**

MESURES EXERCÉES	362	RÉPARTITION PAR AGE	16 : de 18 à 24 ans 41 : de 25 à 39 ans 121 : de 40 à 59 ans 92 : de 60 à 74 ans 92 : de 74 à +
SAUVEGARDES DE JUSTICE	38		RÉPARTITION PAR SEXE
NOMBRE DE SUIVIS	362	RÉPARTITION PAR MESURE DE PROTECTION	
		56 % en curatelle renforcée 29 % en tutelle 10 % en sauvegarde de justice 2 % en curatelle simple ou subrogé tuteur 3 % Mesures aux biens ou à la personne	
		SITUATIONS DES MAJEURS PROTÉGÉS	
		272 personnes protégées vivent à domicile 90 personnes protégées vivent en établissement.	
MESURES NOUVELLES		74 nouvelles mesures en 2025 soit 20 % de l'activité globale du service	

MJPM

Le MJPM ne fait pas systématiquement à la place de la personne protégée.

Le MJPM sollicite la personne protégée, et l'encourage à faire elle-même, en fonction de ses capacités et dans une visée de développement de son autonomie.

Le MJPM ne remplace pas les structures et accompagnements proposés à tout un chacun, dans le droit commun.

Les professionnels de droit commun gardent leur légitimité et leur rôle d'intervention auprès de la personne. La personne protégée peut accéder seule aux dispositifs de droit commun (exemple : aller à la mairie, à la CPAM, à la CAF, être accompagnée par un CCAS, un service social etc.).

Le MJPM ne remplace pas la famille.

Le MJPM n'est pas présent au quotidien pour la personne. Le MJPM n'a pas pour rôle de faire prendre à la personne son traitement, ni de l'accompagner faire ses courses, ou d'entretenir son logement.

Le MJPM n'a pas plus de pouvoir que les acteurs du droit commun pour gérer certaines difficultés.

Par exemple pour trouver un logement.



Le partenariat avec les professionnels (sanitaires, sociaux, médico-sociaux) et la famille est souvent la clé essentielle à la protection de la personne.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte



2025

RAPPORT D'ACTIVITE

Placement
Familial spécialisé

Placement familial spécialisé

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

Conseil départemental et PJJ

PUBLIC

0-21 ans

CAPACITÉ

65 places + 2 jeunes majeurs

NOMBRE D'ETP

13,43 + 45 AF

► Histoire

Créé en 1936, il est l'un des premiers services du Comité de Protection de l'enfance qui deviendra en 1963 Association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance. Ce service sera habilité dans un premier temps pour accueillir des garçons (en date du 18 juillet 1961) puis pour les filles (11 mars 1963). À partir de 1974 le service exerce sur mandat du Juge des Enfants des mesures de protection judiciaire auprès de jeunes adultes le décret du 18 février 1975 fixe les modalités de mise en œuvre de cette action. En 1983 la mise en place d'un service jeune majeur en hébergement individuel a permis d'offrir au jeune une période de transition dans la prise d'autonomie.

En 1991 le service de placement demande le renouvellement de son habilitation avec modification, nouveau projet de service et changement de nom : Service de Placement Spécialisé à la suite de la demande depuis 3 ans des magistrats.

Le service a déménagé ses locaux sur le site de Montfavet, dans le bâtiment de l'Orme depuis 2019. Les locaux sont neufs, offrent de nombreuses places de parking dans un cadre arboré.

► Structure architecturale

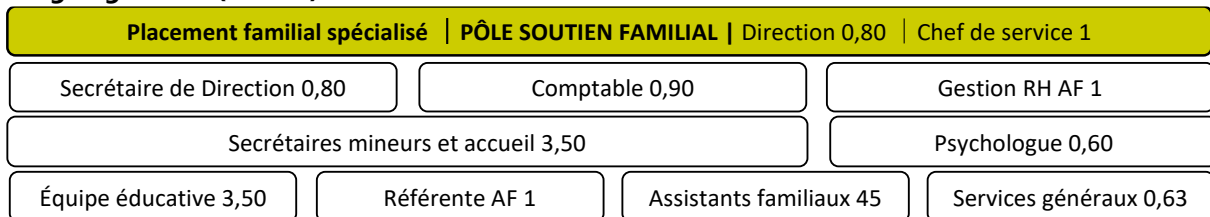


Le service de Placement familial spécialisé ainsi que la direction du Pôle soutien familial (PSF), se situe dans le bâtiment de l'Orme, à Montfavet, au sein du site de la Verdrière.

Il est doté d'un grand parking pour les salariés et pour les visiteurs.

Il intervient sur l'ensemble du département de Vaucluse.

► Organigramme (en ETP)



► **Missions et objectifs**

Missions et types de prises en

Le placement familial spécialisé est un service social doté d'une personnalité morale propre, habilité à recevoir des mineurs garçons et filles ; des jeunes majeurs en référence aux articles 375 et suivant du Code Civil relatifs à l'action éducative et en lien à l'ordonnance modifiée n°45 – 174 du 02/02/1945 relative à l'enfance délinquante.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 63 places « mineurs », 2 places « jeunes majeurs » financées par le Conseil départemental et 2 places pour « les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ». Le service a la particularité de fonctionner en placement direct. Il est à la fois service d'accueil et le service gardien des mesures judiciaires. Il est mandaté directement par les juges des enfants, et doit s'assurer de la mise en application immédiate de l'ordonnance de placement, et accompagner l'enfant jusqu'à sa sortie du dispositif.

Les missions du Service d'accueil familial sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance. Le placement familial est un dispositif qui permet de prendre en charge un enfant dans une autre famille que la sienne, afin de résoudre une situation de danger le concernant.

L'ensemble des professionnels du placement familial s'accorde pour définir la mission de l'accueil familial :




- Proposer aux mineurs et jeunes majeurs accueillis un véritable projet de vie, leur permettant de se construire dans un environnement sécurisé : familial, éducatif et affectif.
- Favoriser et restaurer une relation de l'enfant avec ses parents, sa famille, épanouissante et respectueuse des places de chacun.

La finalité est de redonner à l'enfant séparé, déplacé, une identité constituée de son appartenance familiale et de traiter le dysfonctionnement de la relation enfant - parents, en vue de permettre, autant que faire se peut, un retour de l'enfant dans sa famille. Dans le cas où cela n'est pas possible, l'objectif est d'aider l'enfant à grandir en maintenant le lien avec sa famille.

L'assistant familial participer à la prise en charge pluridisciplinaire et à l'accompagnement de l'enfant.

Objectifs

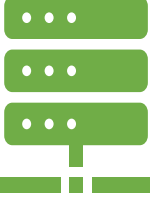
Le Placement Familial Spécialisé a pour objectif :

-  De protéger l'enfant, de l'aider à grandir en lui garantissant un cadre d'accueil sécurisant et adapté à ses besoins
-  De soutenir les parents dans leur rôle (grâce aux différents entretiens et aux liens maintenus avec eux)
-  De maintenir et d'améliorer les relations parents-enfants (visites médiatisées ou encadrées et, quand cela est possible, droits de visite et d'hébergement).

L'objectif est bien de permettre le retour de l'enfant chez ses parents, dès que les conditions de sécurité, de bien-être et d'éducation pour lui sont à nouveau réunies.



► **Chiffres clés**

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	24 455	RÉPARTITION PAR AGE → MOYENNE 10,93 ANS	26 % d'enfants de 0 à 6 ans 31 % d'enfants de 6 à 12 ans 43 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	97 %		
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	23 721	RÉPARTITION PAR SEXE	47 % de filles, 53 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	19 454	RECONNAISSANCE MDPH	19 % des enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	80 %	ENFANTS SORTANTS	18 enfants
	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	78 % de mineurs sont originaires de Vaucluse	
	RÉPARTITION PAR TRIBUNAUX	69 % JE du Comtat 28 % JE du Grand Avignon 3 % autres	



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte



2025

RAPPORT D'ACTIVITE

VPT

Visite en présence d'un tiers

Visite en présence d'un tiers

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

Conseil départemental

PUBLIC

0-21 ans

CAPACITÉ

Carpentras 828 heures

Avignon 810 heures

NOMBRE D'ETP

2,3

► Histoire

La Visite en présence d'un tiers (VPT) est une mesure judiciaire prévue à l'article 375-7 du Code civil et aux articles R.223-29 à R.223-31 du CASF. Elle vise à protéger, accompagner et évaluer la relation entre l'enfant et ses parents dans un cadre sécurisé. Le tiers présent (professionnel ou personne désignée) assure la protection de l'enfant, soutient les relations familiales et contribue à leur évaluation. Le service de visites en présence d'un tiers a été créé en 2012, sur demande du Département, afin d'organiser des visites dans un espace dédié, en présence d'un accompagnant socio-éducatif.

► Structure architecturale



Le service de Visite en Présence d'un Tiers se situe à deux adresses :

- à Montfavet dans le bâtiment de l'Orme.

- à Carpentras dans les locaux du SAPSAD (AEMO H à compter de 2026).

Il intervient pour des situations du département de Vaucluse.

► Organigramme (en ETP)

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | Visite en Présence d'un Tiers

Direction PSF

Secrétariat 0,3 ETP

Équipe éducative 2 ETP

► **Missions et objectifs**

Missions et types de prises en

Le service de VPT se déploie sur 2 antennes : l'une située dans les locaux de Montfavet et l'autre à Carpentras (grâce aux partages des locaux du site de l'Orme et du SAPSAD (AEMO H à partir de 2026) de Carpentras). Le service a pour mission d'organiser les visites en présence d'un tiers prévues à l'article 375-7 du code civil.

La visite en présence d'un tiers est un cadre d'exercice et de limitation du droit de visite et d'hébergement du ou des parents d'un enfant confié dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle est ordonnée par « *décision spécialement motivée* » du juge des enfants agissant en assistance éducative et mise en œuvre par le Département. Elle est aussi couramment appelée « *visite médiatisée* ».

Le service VPT propose des modalités d'intervention qui s'inscrivent dans un dispositif global de Protection de l'Enfance. Il n'est qu'un maillon de la chaîne qui doit donc continuellement nourrir les liens avec l'ensemble des partenaires œuvrant dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans l'accompagnement de ses parents. Les rencontres médiatisées et accompagnées ont pour objectif global à la fois de protéger l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement mais aussi de soutenir des parents dans leurs fonctions parentales et enfin de mettre en place un lien d'attachement adéquat entre l'enfant et ses parents.

Objectifs

Les Visites en Présence d'un Tiers sont un moyen servant à atteindre un ou plusieurs objectifs cliniques :



Maintenir ou favoriser la reprise des contacts parents-enfant ;



Accompagner l'enfant dans un lien distendu ou dans la rupture de ce lien avec ses parents ;






Observer la relation parents-enfant et évaluer la qualité du lien ;



Évaluer finement certaines compétences éducatives parentales et en favoriser le développement.



► **Chiffres clés**

NB THÉORIQUE D'H CARPENTRAS	828	RÉPARTITION PAR AGE → MOYENNE 11 ANS	17 % d'enfants de 0 à 6 ans 41 % d'enfants de 7 à 12 ans 42 % d'enfants âgés de + de 13 ans
NB RÉEL D'HEURES	772		
NB THÉORIQUE D'H AVIGNON	810	RÉPARTITION PAR SEXE	50 % de filles, 50 % de garçons
NB RÉEL D'HEURES	889	ENFANTS ENTRANTS	18 enfants
TAUX DE RÉALISATION GLOBALE EN %	101%	ENFANTS SORTANTS	17 enfants
	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	100% de mineurs sont originaires de Vaucluse	
	RÉPARTITION PAR SECTEUR	37 % Comtat	
		50 % Grand Avignon 13 % autres	

En 2025, l'antenne de Carpentras a comptabilisé 772 heures pour 828 heures autorisées, tandis qu'Avignon a dépassé son enveloppe, avec 889 heures réalisées pour 810 prévues.

Le taux global atteint 101 %, preuve d'une forte mobilisation du service.

Les enfants accompagnés sont exclusivement vauclusiens avec une répartition par âge homogène (moyenne 11 ans).

Le découpage actuel en deux enveloppes (Avignon et Carpentras) distinctes rigidifie le pilotage et ne reflète pas la réalité fluctuante des besoins territoriaux. **Une gestion en pot commun des 1 638 heures pourrait apporter plus de souplesse et d'efficacité sans remettre en cause l'ancrage territorial des deux antennes.**



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

SAPSAD Avignon et Carpentras

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

Rapport d'activité

2025



SAPSAD

► Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 16,90 + 4 AF

CAPACITE | 76 accueils | 365 J

PUBLIC | 0-18 ans

► Histoire

Suite à un appel à projet du 02 février 2007 à l'initiative du Conseil général « en vue de la création d'un service de type SAPSAD en faveur des mineurs et de leur famille » de 75 places et couvrant l'ensemble du territoire du département, l'ADVSEA s'est positionnée de la manière suivante : inscrire cette perspective dans des projets de transformation des conditions et des modalités de mise en œuvre de ses activités, touchant, notamment, deux de ses structures le foyer de la Verdière et le Placement Familial Spécialisé.

Le Service sera autorisé à compter du 1er janvier 2009 (arrêté du 02.02.09) ; il sera adossé au service PFS et il ouvrira le 02 juin 2009 dans des locaux situés 783 avenue Fabre à CARPENTRAS.

Le service a connu en 2019 et 2020 une évolution significative, passant de 18 situations à 24 en 2019, puis de 24 à 47 places en juillet 2020. Il évoluera encore en 2021 à 53 places puis à 76 en 2022 avec une ouverture sur le territoire d'Avignon pour 14 places, puis 28.

► Structure architecturale



CARPENTRAS

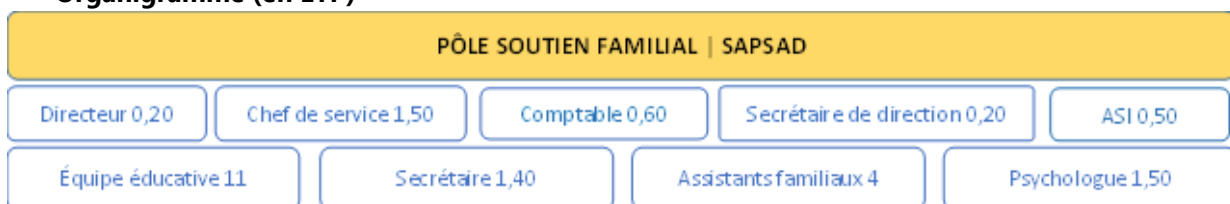
Le service est situé dans une maison individuelle au 19 rue Gustave Flaubert (centre de Carpentras, côté Pernes-Les-Fontaines), qui se compose d'un grand jardin clos, une salle de réunion, un accueil, une cuisine, et 6 grands bureaux/espaces entretien. Les locaux sont desservis par une ligne de bus.



AVIGNON

Les locaux du SAPSAD d'Avignon, d'une surface de 85 m², se situent 57 avenue Pierre Sénard (extramuros). Ce choix permet une accessibilité facilitée pour les familles en lien avec la proximité de différentes lignes de bus et la présence de parkings à quelques mètres du service.

► Organigramme (en ETP)



► **Missions et objectifs**

SAPSAD

➤ **Mission et types de prises en charge**

Les missions du SAPSAD sont définies par le code de l'Action sociale et des familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Le SAPSAD est un service social doté d'une personnalité morale propre, prenant en charge des mineurs de moins de 21 ans relevant de l'article L 222-5 alinéas 1 et 3 du CASF.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 76 places.

Le placement à domicile est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales, afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.

Le SAPSAD vise à :

- Assurer les conditions d'une sécurité de enfants et adolescents dans le cadre de leur famille.
- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales.
- Réinstaurer les relations parents-enfants dans leur parentalité et ce, en lien avec les besoins repérés de l'enfant.
- S'orienter vers une autonomie familiale.
- Offrir un mode de prise en charge en amont pour éviter le placement ou faciliter le retour à domicile après un placement.

➤ **Objectif du service**

Le SAPSAD s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :

- L'exercice : restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
- La pratique : dans la prise en charge de l'enfant au quotidien (soin, santé, scolarité etc.).
- L'expérience : la représentation que les parents ont de la fonction parentale.


Le SAPSAD conduit à renouveler les relations avec les familles en les associant davantage à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

Le travail sur les compétences parentales doit conduire progressivement les parents à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant.

L'accompagnement en milieu ouvert étant réalisé à l'intérieur de la cellule familiale, il est important que les professionnels repèrent les différents partenaires intervenant au sein de cette cellule.

Le travail de maillage partenarial y est donc essentiel.

► **Chiffres clés**

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	27 740	RÉPARTITION PAR AGE → MOYENNE 9 ANS	26 % d'enfants de 0 à 6 ans 31 % d'enfants de 7 à 11 ans 43 % d'enfants âgés de 12 à 18 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	98 %		
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	27 185	RÉPARTITION PAR SEXE	43 % de filles, 57 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	26 786	RECONNAISSANCE MDPH	28 % des enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	97 %	ENFANTS SORTANTS	63 enfants
	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	100 % de mineurs sont originaires de Vaucluse	
	RÉPARTITION PAR EDES	46 % EDES CARPENTRAS 51 % EDES AVIGNON ET GRAND-AVIGNON 3 % EDES ORANGE	

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte institutionnel et juridique en profonde évolution pour le placement à domicile. Les décisions récentes de la Cour de cassation et leurs déclinaisons départementales ont conduit à une transformation progressive des mesures SAPSAD vers des mesures AEMO H engageant le service dans une phase de transition profonde. Cette évolution a nécessité et nécessite encore un important travail d'adaptation sur le plan organisationnel, sur la philosophie d'accompagnement et les liens avec les autorités administratives et judiciaires.



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

2025



RAPPORT D'ACTIVITE

MECS

Le Moulin du Vaisseau

MECS Le Moulin du Vaisseau

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

Conseil départemental

PUBLIC

4-18 ans

CAPACITÉ

20 places | 365 j

NOMBRE D'ETP

24,65

► Histoire

L'ouverture de la Maison a eu lieu le 15 octobre 1974.

La première convention date du 17 décembre 1974 avec le Conseil départemental, anciennement Conseil général ; elle autorisait l'accueil de 17 enfants de plus de 3 ans, de préférence des fratries au titre de la protection administrative ou judiciaire plus des placements directs PJJ.

L'habilitation PJJ a pris fin en 2013. À cette date, seuls six enfants étaient encore confiés en placement direct par décision judiciaire.

Le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement pour 15 ans à compter du 04 janvier 2017, soit jusqu'en 2032.

Depuis l'année 2021, l'établissement est autorisé à fonctionner 365 jours par an et non plus 290 jours par an de manière historique.

► Structure architecturale

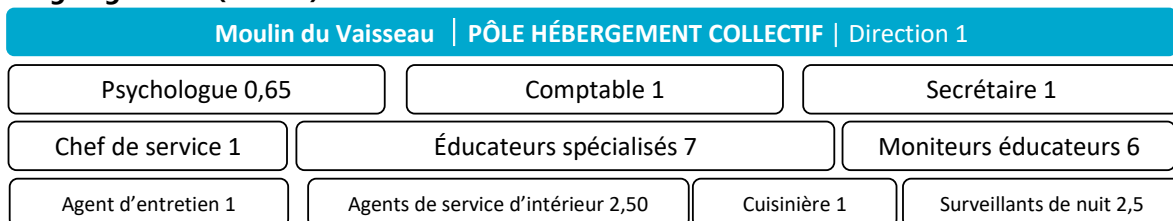


L'établissement est installé dans une bâtisse, un ancien moulin, dont la construction date du XVIIIe siècle, sur un domaine de 6 hectares, un peu à l'extérieur du village de Mazan.

Transformée en maison particulière par les propriétaires successifs, cette demeure est une donation, à l'Association, du dernier propriétaire.

D'importants travaux d'aménagement ont été nécessaires pour rendre fonctionnels les locaux occupés par les enfants.

► Organigramme (en ETP)



► **Missions et objectifs**

Missions et types de prises en

Nos missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma Enfance – Famille 2015 – 2020.

Le Moulin du Vaisseau est autorisé de fonctionnement par le Département de Vaucluse pour accueillir des mineurs qui ne peuvent rester provisoirement dans leur milieu de vie habituel.

L'établissement intervient au titre de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance.

Cette séparation avec leur famille doit permettre de protéger les mineurs d'une situation de danger et/ou de maltraitance et d'engager un processus de retour le cas échéant.

L'établissement peut accueillir des enfants en lien avec une décision d'un magistrat (juge des enfants ou procureur) ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'internat est la modalité particulière de prise en charge.





L'établissement est ouvert 365 jours depuis 2021 et dispose de 20 places en hébergement pour les enfants âgés de 4 à 18 ans.

Objectifs

Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie, l'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille.

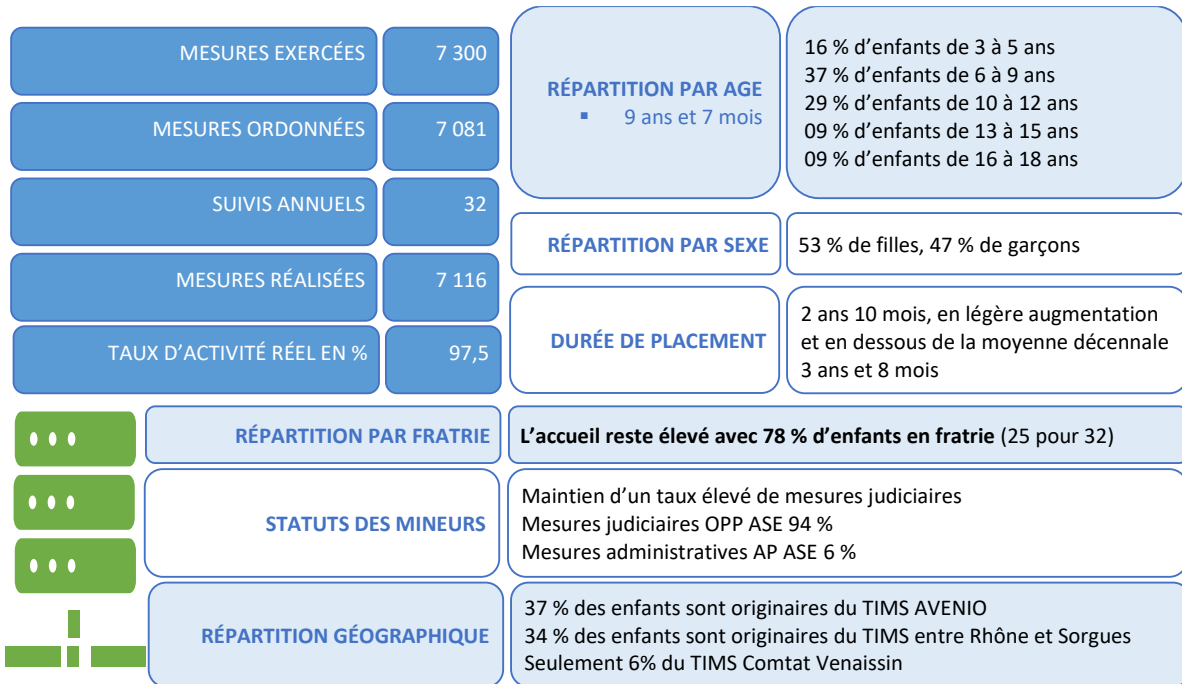
La place des parents est un élément majeur reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.

Nos objectifs se déclinent de nos missions d'accueil et de protection :

-  Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes soutenant et protecteurs.
-  Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
-  Reconnaître l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
-  Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.



► **Chiffres clés**





ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

2025



RAPPORT D'ACTIVITE

MECS
La Verdière

MECS la Verdière

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

Conseil départemental et PJJ

PUBLIC

8-18 ans

CAPACITÉ

33 places (30 ASE dont 1 PJJ, 1 d'urgence) | 365 J

NOMBRE D'ETP

38,55

► Histoire

Ouverture en 1943 du centre de l'Herbe appelé à l'époque « maison de correction » route de Marseille à Avignon.

En 1953 achat par l'Association de « La Sauvane », le lieu devient « un centre de redressement ».

De 1959 à 1963 la Sauvane a une capacité d'accueil de 45 places.

L'Association bénéficiera en 1965 de subventions de l'État permettant la reconstruction et l'extension des locaux existants.

Le 02 juillet 1984 afin de soutenir l'évolution de l'établissement et de laisser de côté le souvenir de la maison de redressement il est proposé et accepté à l'AG de l'ADVSEA de changer le nom de l'établissement en « foyer de la Verdière ».

En 2011 le foyer devient la MECS La Verdière.

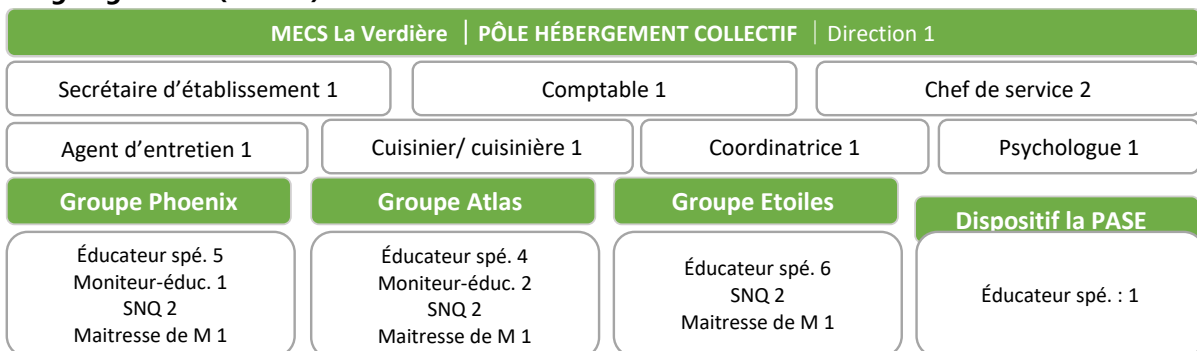
► Structure architecturale



La MECS est située dans une propriété à Montfavet dans un vaste parc boisé de six hectares, au sein du site de la Verdière. Elle est composée d'un bâtiment administratif et de 3 bâtiments d'accueil.

Elle est dotée d'un parking pour les salariés et pour les visiteurs.

► Organigramme (en ETP)



► **Missions et objectifs**

Missions et types de prises en




Les missions des MECS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Les MECS sont soit des structures privées gérées par des associations, soit des établissements publics. Le Conseil départemental donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'ASE et finance.

Certaines Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) possèdent également l'habilitation Justice au titre de l'ordonnance 45-174 du 02 Février 1945, comme la MECS la Verdière depuis 1991.

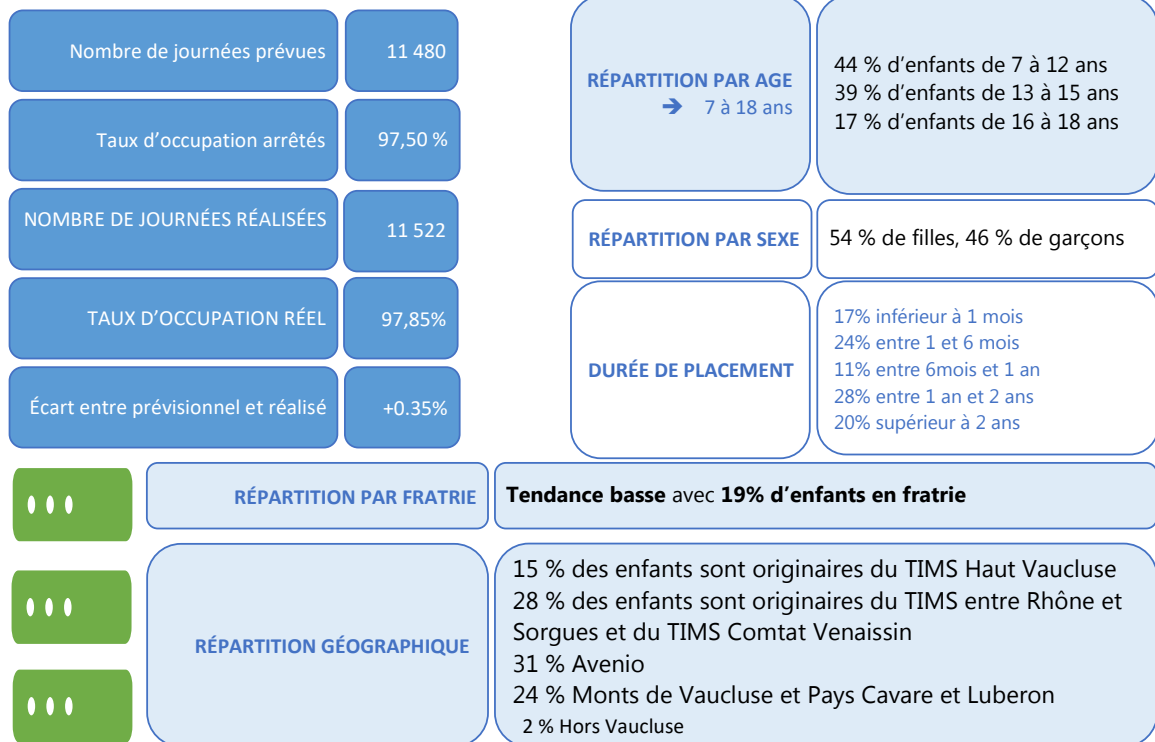
Le type de prises en charge : Lieu de vie ouvert toute l'année, la MECS propose un accueil permanent et tend à s'adapter à la situation de chaque enfant. Les jeunes sont accueillis sur 3 unités de vie de 10 jeunes chacune.

Objectifs

-  **Accueillir** et garantir une continuité éducative 7/7 j à partir des lieux de vie.
-  **Privilégier** une approche pluridisciplinaire.
-  **Maintenir** les liens familiaux et valoriser les compétences parentales au travers d'un travail d'étayage ou de restauration de la parentalité qui repose sur l'idée de compétences parentales, des potentialités du système familial à être acteur de changement.



► **Chiffres clés**





ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

2025



RAPPORT D'ACTIVITE

MECS
Les Sources

MECS Les Sources

Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

Conseil départemental

PUBLIC

14-21 ans

CAPACITÉ

19 places | 365 j

NOMBRE

D'ETP

18,44

Histoire

En 1984 l'ADVSEA fait l'acquisition d'une maison située au 86 avenue des Sources à Avignon. En 1992, création officielle du foyer « les Sources » INSEE et 1ère habilitation PJJ du 18/11/91, avant la fermeture du CHAO en 2002.

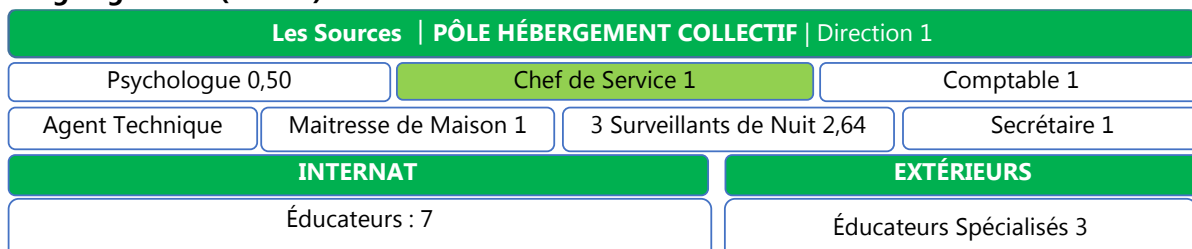
Le 29 octobre 2012, l'Association fait l'acquisition d'une villa située au 69 avenue des Sources. Celle-ci permet une nouvelle organisation des hébergements extérieurs. À la suite, le foyer a mis fin à la location de 2 studios externes, afin que les jeunes concernés intègrent cette villa sur un appartement 2 places. Au vu de la réelle difficulté d'optimiser ce mode d'accueil depuis quelques années, nous avons décidé fin 2022 de le transformer en 2 studios.

Structure architecturale



La MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) Les Sources est un établissement à caractère social situé au 69 et 86 avenue des sources à Avignon, géré par l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de Vaucluse. Ouvert 365 jours par an, l'établissement dispose de 19 places pour accueillir des jeunes âgés de 14 à 21 ans. L'établissement prend en charge des jeunes en situation de vulnérabilité, que ce soit en raison de difficultés familiales, sociales ou éducatives.

Organigramme (en ETP)



► **Missions et objectifs**

Missions et types de prises en charge

Notre mission s'articule autour de deux axes principaux :

La protection

Garantir à chaque jeune un environnement sécurisé, stable et bienveillant, où il pourra s'épanouir et développer son projet.

L'éducatif

Offrir à chaque jeune les outils et le soutien nécessaires pour qu'il puisse surmonter ses difficultés et développer son autonomie.

Pour les aider à grandir, avoir confiance en leurs capacités, les membres des équipes éducatives prennent en compte la singularité de chaque jeune. En ce sens, ils veillent à répondre à leurs besoins spécifiques pour les accompagner dans leur parcours d'insertion sociale, scolaire et professionnelle mais également à favoriser des temps où l'exploration de leur monde est possible en toute sécurité.



Objectifs

Accompagner le jeune dans la reconnaissance et l'expression de ses besoins

Permettre à chaque jeune d'identifier ses besoins, ses émotions et ses difficultés en soutenant l'expression de soi.

Favoriser le développement psychique, intellectuel et affectif du jeune

Offrir un environnement contenant, stable et bienveillant propice au développement psychologique et émotionnel.

Promouvoir l'autonomie et la socialisation

Développer les compétences psychosociales, l'ouverture culturelle et la participation à la vie collective, à travers des activités éducatives, sportives et culturelles. En lien avec les partenaires du territoire, l'accompagnement vers l'autonomie s'appuie sur des dispositifs concrets pour préparer la sortie et l'accès au droit commun.

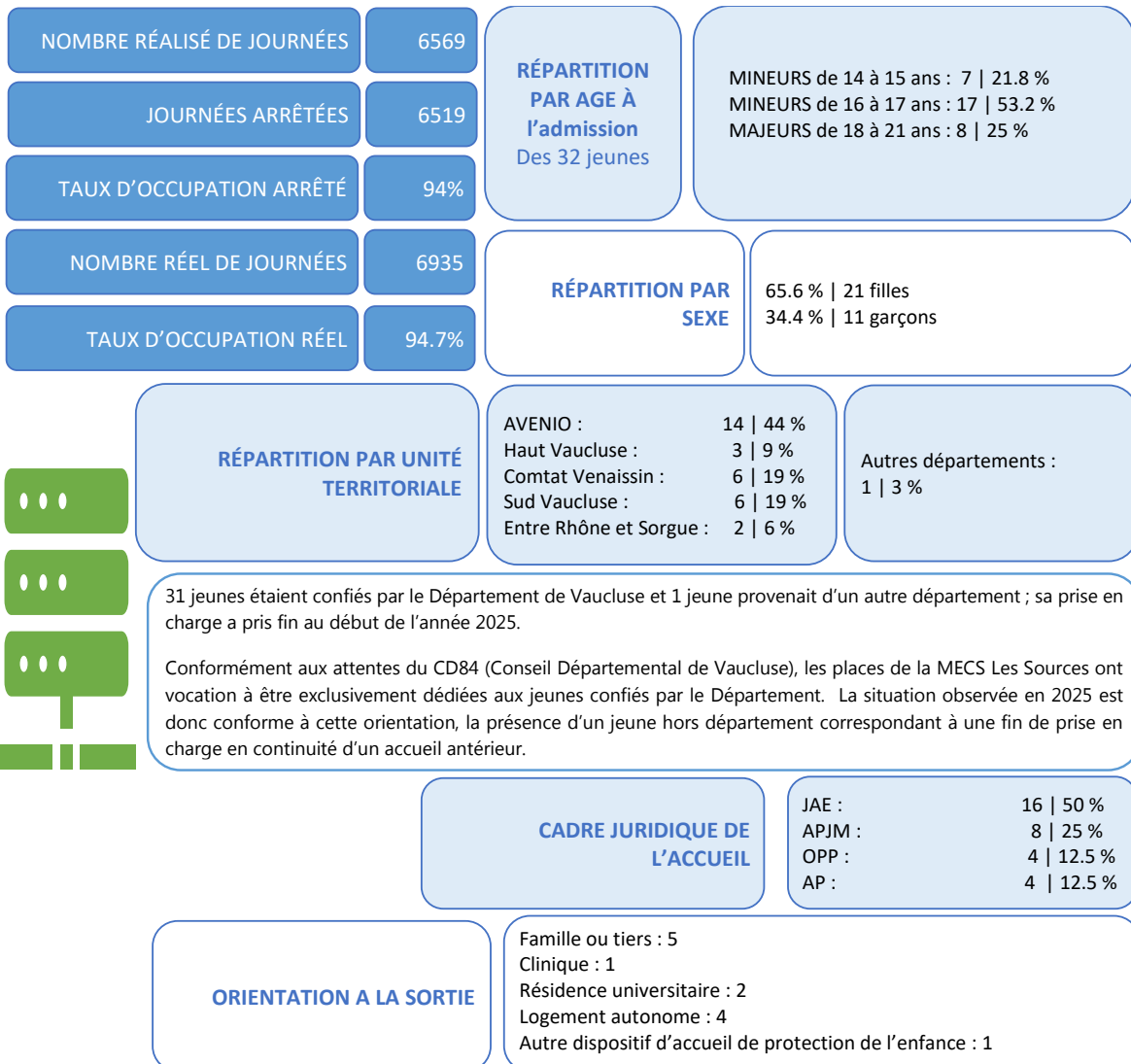
Mettre en place un parcours éducatif personnalisé

Co-construire pour chaque jeune un accompagnement individualisé en prenant en compte son histoire, ses capacités et ses besoins spécifiques.

Être le dernier lieu d'accueil

La MECS Les Sources constitue souvent le dernier lieu de placement. Les équipes éducatives travaillent la sortie en favorisant l'ouverture sur les dispositifs de droit commun et la mise en lien avec les lieux ressources.

► **Chiffres clés**





ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

2025



RAPPORT D'ACTIVITE

MECS Expérimentale La Traverse

MECS la Traverse

► Identification du service



AUTORISATION/ HABILITATION

Conseil départemental

PUBLIC

6-18 ans

CAPACITE

7 places

NOMBRE

D'ETP

10.15

► Mise en œuvre du projet

Face à la saturation constatée des dispositifs d'accueil en protection de l'enfance, le CD84 a sollicité l'ADVSEA en vue de l'ouverture, dans les meilleurs délais, d'un établissement d'une capacité initiale de six places. Cette demande s'inscrivait dans un contexte d'augmentation significative des mesures de placement en attente d'exécution, nécessitant la création rapide de solutions d'accueil supplémentaires.

L'association a ainsi engagé sans délai les démarches nécessaires à la concrétisation du projet, articulées autour de deux axes prioritaires :

- la recherche d'un lieu d'accueil adapté,
- le recrutement d'une équipe éducative en capacité d'intervenir dans un cadre expérimental et contraint par des délais resserrés.

Les contraintes budgétaires identifiées au cours de la phase préparatoire ont conduit à ajuster le calibrage du dispositif et à porter sa capacité d'accueil à sept places, afin d'optimiser l'équilibre économique de la structure tout en répondant aux besoins exprimés par le Département.

► Structure architecturale



Une villa de type R+1 a été identifiée sur la commune de Vedène. Cette maison, disposant de cinq chambres et d'un jardin arboré, offrait des conditions matérielles compatibles avec l'accueil collectif de mineurs.

Les espaces communs ont été pensés comme des lieux favorisant une vie collective structurée, propice à la socialisation, à l'apprentissage des règles de vie et au respect de l'intimité de chacun. La configuration des lieux a permis d'articuler espaces collectifs et espaces privés, condition essentielle à la qualité de l'accompagnement éducatif.

Implantée en zone résidentielle périurbaine, la structure a bénéficié d'un environnement calme et sécurisé, contribuant à instaurer un climat de stabilité et de sérénité indispensable au bien-être des enfants accueillis.

À proximité immédiate se trouvaient :

- un centre équestre, mobilisable dans le cadre de projets éducatifs ou à visée thérapeutique ;
- plusieurs établissements scolaires (écoles maternelles, élémentaires et collège), facilitant l'inscription rapide des enfants et la continuité de leur parcours ;
- des structures de soins et d'accompagnement médico-psychologique (médecins généralistes, CMPP), permettant un accès de proximité aux suivis nécessaires ;
- des réseaux de transports en commun assurant la desserte vers Vedène, Avignon et les communes avoisinantes ;
- des commerces et services de proximité (boulangerie, pharmacie, supermarché), favorisant l'ancrage dans la vie locale.

L'ensemble de ces éléments a contribué à proposer un accueil de qualité, inscrit dans un cadre apaisant, structurant et ouvert sur son environnement.

► Organigramme (en ETP)



Psychologue 0,25	Chef de Service 0.5	Comptable 0.4
Educateurs : 5.2	Maitresse de Maison 1	Surveillants de Nuit 2,6
		Secrétaire 0.2

► **Missions et objectifs**



► **Chiffres clés**

NOMBRE RÉALISÉ DE JOURNÉES	1 377	RÉPARTITION PAR AGE À l'admission Des 9 enfants	de 8 à 9 ans : 2 21.8 %
JOURNÉES ARRÊTÉES	1 589		de 10 à 11 ans : 3 53.2 %
TAUX D'OCCUPATION ARRÊTÉ	100 %	RÉPARTITION PAR SEXE	22.2 % 2 filles
NOMBRE RÉEL DE JOURNÉES	1 589		77.8 % 7 garçons
TAUX D'OCCUPATION RÉEL	86,7%	RÉPARTITION PAR Edes	Montfavet : 5 56 %
			Pertuis : 1 11 %
			Sorgues : 2 22 %
			Valréas : 1 11 %

	CADRE JURIDIQUE DE <u>L'ACCUEIL</u>	JAE : 7 77.8 %
		AP : 2 22.2 %
	ORIENTATION A LA SORTIE	Famille : 1
		Autre dispositif d'accueil de protection de l'enfance : 8 dont 3 en famille d'accueil et 5 en hébergement collectif

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

MECS LE MOULIN DU VAISSEAU

1750 La Venue de Mormoiron
84380 MAZAN
T. 04 90 69 70 38



MECS LA VERDIÈRE

641 chemin de la Verdière
84140 MONTFAVET
T. 04 90 31 00 83

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE

641 chemin de la Verdière
84140 MONTFAVET
T. 04 90 31 36 72

MECS LES SOURCES

86 avenue des Sources
84000 AVIGNON
T. 04 90 87 30 76

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

355 rue Pierre Seghers
84000 AVIGNON
T. 04 90 80 63 40

SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ - VPT

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 04 90 80 64 50

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 04 90 27 68 85

SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 07 62 64 50 82

SERVICE D'AEMO H Carpentras

19 rue Gustave Flaubert
84200 CARPENTRAS
T. 04 32 81 91 82

SERVICE AGBF

641 chemin de la Verdière – Bâtiment de l'Orme
84140 MONTFAVET
T. 04 90 80 63 40

SERVICE D'AEMO H Avignon

57 avenue Pierre Sémard
84000 AVIGNON
T. 04 84 94 01 23

SERVICE MJPM

25 avenue de la Trillade
1^{er} étage
84000 AVIGNON
T. 04 90 16 61 90